

**RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DU
PROJET DE BUDGET
2003**

TABLE DES MATIERES

Préambule	1
Objectifs du Conseil administratif	2
Présentation générale	13

Autorités

Administration centrale	19
Service des relations extérieures	21
Ressources humaines	22
Contrôle financier	24

Département municipal des finances et de l'administration générale

Direction du département des finances	25
Caisse municipale	27
Assurances	28
Comptabilité générale et Budget	29
Gérance immobilière municipale	31
Taxe professionnelle	33
Direction de la division de l'administration générale	
Achats et impression	34
Direction des systèmes d'information	35
Contrôle de gestion	38

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	39
--	----

Division de l'aménagement et des constructions

Direction de la division de l'aménagement et des constructions	41
Opérations foncières, informations et communications	44
Urbanisme	46
Aménagements urbains et éclairage public	49
Architecture	52
Bâtiments	53
Energie	54
Conservation du patrimoine architectural	55

Division de la voirie

Direction de la voirie	59
Logistique et technique	61
Etudes et constructions	62
Levée et nettoyage	64
Entretien du domaine public	65

TABLE DES MATIERES

Département municipal des affaires culturelles

Direction du département des affaires culturelles	67
---	----

Division Art et culture

Service administratif et technique	68
Promotion culturelle	69
Service aux artistes et acteurs culturels	71
Fonds d'art contemporain	72

Division des musées

Conservatoire et jardin botaniques	73
Musées d'art et d'histoire	75
Musée d'ethnographie	77
Muséum d'histoire naturelle	78

Division des bibliothèques

Bibliothèques et discothèques municipales	79
Bibliothèque publique et universitaire (BPU)	82

Département municipal des sports et de la sécurité

Préambule	84
Sports	85
Incendie et secours (SIS)	87

Service d'assistance et protection de la population	89
Agents de ville et domaine public	91

Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	92
Délégation à la petite enfance	93
Service des écoles et institution pour l'enfance	95
Espaces verts et environnement	97
Etat civil	99
Pompes funèbres et cimetières	100
Social	101
Délégation à la jeunesse	103

Présentation financière

104

Projet d'arrêtés

119

PREAMBULE

Vous tenez entre vos mains la nouvelle présentation du projet de budget et du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2003. Elle marque la double volonté de l'administration de moderniser son fonctionnement et de répondre aux demandes du Conseil municipal.

Avec l'introduction du contrôle de gestion au sein de l'administration municipale et la mise sur pied d'un système de gestion par objectifs pour l'ensemble des services et des départements, la Ville de Genève agit dans le sens d'une meilleure transparence à l'égard de ses citoyens et des Conseillers municipaux.

Cette approche n'est pas unidimensionnelle.

En effet, elle permet aussi de favoriser une meilleure collaboration entre le Conseil administratif et le Conseil municipal en présentant, d'une part, **les objectifs politiques du Conseil administratif** qui ont été remis au Conseil municipal le 17 avril 2002 conformément à la nouvelle procédure budgétaire et, d'autre part, en énonçant **les objectifs opérationnels** des différents services constituant l'administration municipale.

De même, cette nouvelle démarche concernant les finances, le budget, la comptabilité ainsi que la gestion des objectifs induit de nombreux changements procéduraux. Elle engendre également le remplacement d'outils ne répondant plus aux critères nécessaires pour poursuivre les réformes provoquées par l'introduction du contrôle de gestion au sein de la Ville de Genève.

Ces changements de pratiques ont des incidences dans la présentation des documents.

Vous trouverez dans ce dossier **trois documents distincts**, reliés entre eux par une systématique globale:

- en premier lieu, la brochure « **Missions et Prestations de la Ville de Genève** » qui vous permettra de connaître les différentes prestations qu'offrent les services de la Ville, ainsi que les missions générales de ces mêmes unités.
- en second lieu, le **Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget** énonçant les objectifs annuels des services qui sont liés à leurs missions et prestations.
- en troisième lieu, **le projet de budget** dans sa présentation traditionnelle.

Vous recevrez ultérieurement, une brochure intitulée « Projet de budget 2003 par missions et prestations » présentant la comptabilité spécifique aux services pilotes de la Ville.

Enfin, le moment venu, le Rapport de gestion du Conseil administratif reprendra les objectifs annuels énoncés par les services de l'administration et en évaluera leur degré de réalisation.

Le budget quant à lui trouvera également sa place dans ce dossier pour le compléter.

Le Conseil administratif

OBJECTIFS DU CONSEIL ADMINISTRATIF PAR DEPARTEMENT

Le Conseil administratif, conformément à la nouvelle procédure budgétaire définie d'entente avec le Conseil municipal, vous présente ses objectifs pour le projet de budget 2003.

- **Autorités - Secrétariat général**

Objectif général

Le Conseil administratif consolidera en 2003 les actions qu'il a entreprises au sujet des trois Services faisant partie du Secrétariat général (Administration centrale, Service des ressources humaines et Service des relations extérieures).

L'Administration centrale renforcera notamment son rôle dans les tâches de planification et de coordination générale qui lui incombent.

Le Service des ressources humaines sera appelé à développer ses missions et ses activités, dans le cadre d'un nouveau concept de gestion des ressources humaines, à établir parallèlement à la révision des statuts et à la mise en œuvre de diverses interventions du Conseil municipal (not. motion 254 qui vise l'intégration des indemnités dans le salaire).

Le Service des relations extérieures sera pleinement opérationnel dans ses tâches de soutien à la mise en œuvre des objectifs du Conseil administratif visant à renforcer sa présence sur la scène internationale, à Genève ainsi que dans le cadre de la coopération décentralisée.

Personnel (30)

Le Conseil s'en tiendra à la situation 2002, sauf en ce qui concerne l'effectif du Service des ressources humaines, qui devra être augmenté, pour lui permettre d'assumer ses nouvelles tâches.

Biens, services et marchandises (31)

Le Conseil s'en tiendra globalement aux chiffres 2002, sauf en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour développer sa politique d'information, en interne et en externe.

Transfert à des tiers (36)

Pas de modification notable à signaler, sauf en ce qui concerne l'adaptation de la subvention de la municipalité à la CGN.

Recettes (43)

Maintenir les recettes 2002.

Investissements

Le Conseil administratif cherchera des locaux supplémentaires pour le Secrétariat général. S'agissant de l'Administration centrale, il convient d'une part de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la deuxième phase du regroupement du Secrétariat du Conseil municipal dans un seul et même endroit et d'autre part de fournir les surfaces nécessaires pour accueillir les personnes affectées aux nouveaux postes du service. En ce qui concerne les ressources humaines, ce service, compte tenu de l'augmentation de son effectif, indispensable pour lui permettre de mener à bien ses missions, sera contraint, à brève échéance, de trouver de nouveaux locaux, permettant si faire se peut de regrouper l'ensemble du service dans un lieu unique.

- **Département des finance et de l'administration générale**

Les principaux objectifs que le Département des finances et de l'administration générale entend suivre pour l'exercice 2003 sont dans la continuité des options prises depuis le début de la législature.

Dans le cadre de la stratégie financière, trois lignes directrices sont rigoureusement suivies par la Direction du département :

- Veiller au respect d'un équilibre budgétaire (conformité à la LAC);
- Poursuivre un désendettement raisonnable de la Ville;
- Conserver la charge de la dette à hauteur de 80 millions maximum et le taux moyen des emprunts à 4,5 % (tous frais compris).

Pour la planification à moyen terme (quatre ans), aucun nouveau document de synthèse n'est prévu, l'objectif étant porté sur l'analyse des écarts enregistrés entre les prévisions et les réalisations (BFQ, Investissements, PIQ, etc.), notamment au niveau des grands projets du Programme financier quadriennal.

L'exercice 2002, grâce au niveau de trésorerie élevé de la Ville, devrait permettre d'éviter tout recours à l'emprunt. En 2003 en revanche, une analyse des opportunités offertes par les marchés financiers, notamment en regard des nouveaux instruments financiers, sera une priorité pour la Direction du département afin d'emprunter au meilleur taux pour notre municipalité dès l'exercice 2004, année qui verra de gros emprunts arriver à échéance.

Sur le plan de l'information, une réflexion menée en interne et la mise en place souhaitée d'un nouveau progiciel financier au sein de l'administration devrait permettre d'améliorer la lisibilité des documents distribués aux conseillers municipaux (rapport de gestion, comptes et budget annuels, etc.). Ce projet devrait être opérationnel dès 2004 ou 2005.

Au niveau des services opérationnels, la Gérance immobilière municipale entend poursuivre son travail de proximité avec ses locataires et développer encore son approche "client". La préparation de l'audit de renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2000" sera également au centre des préoccupations.

La taxe professionnelle vise le maintien de son niveau de production actuel, une stabilisation devant se produire après de nombreuses années d'accroissement.

Les primes d'assurances ont atteint un niveau plancher suite aux déréglementations intervenues dans plusieurs branches. L'objectif 2003 pour le Service des assurances sera ainsi de conserver la stabilité des primes malgré une pression insistante à la hausse.

Le contrôle de gestion entend poursuivre son travail de mise en place au sein de l'ensemble des Services de l'Administration, conformément à la volonté avérée des Conseils administratif et municipal.

La DSI, quant à elle, poursuivra la maintenance et le développement des systèmes d'informations actuels, tout en assurant l'implantation du nouveau progiciel financier et comptable indispensable au bon fonctionnement de l'administration.

Le Service des achats enfin, dans la droite ligne de l'Agenda 21, veillera à garantir une politique d'achat éthique, écologique et sociale, notamment en incitant ses partenaires commerciaux à respecter divers critères dans ces domaines.

- **Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie**

L'effort engagé pour la création de rues résidentielles et la réalisation de zones et places piétonnes se poursuivra en 2003. Quant aux nouvelles missions récemment confiées au Service de l'aménagement urbain et d'éclairage public (SAUEP) en matière de mobilier urbain, elles accompagneront ce programme ambitieux d'aménagement d'espaces publics. Cette situation nécessitera donc des moyens supplémentaires, notamment la création d'un nouveau poste au SAUEP.

Bien entendu, ces projets continueront à faire l'objet d'une large concertation avec la population grâce à l'action efficace et motivée de nombreux collaborateurs du département.

Ces projets d'embellissement de la Ville sont intimement liés aux mesures de modération de la circulation prônées par la Ville de Genève et examinées de concert avec le canton (OTC) et les associations de quartiers.

Quant au programme de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, il sera poursuivi en tenant compte des exigences du développement durable (par exemple dans le domaine des choix énergétiques, de l'optimisation de la gestion énergétique, des choix de matériaux, de techniques d'isolation, etc.).

Le personnel du Service des bâtiments sera renforcé d'un poste ; celui de la conservation du patrimoine architectural d'un demi-poste.

Le Conseil administratif entend continuer à mener une politique d'acquisition foncière active afin de saisir des opportunités avantageuses permettant d'acquérir des terrains pour la construction de logements. Ce faisant, la Ville pourra ensuite déléguer son rôle de constructeur, comme elle l'a fait déjà depuis plusieurs années, à des organismes coopératifs, par le biais de droit de superficie.

Comme constructeur, la Ville interviendra essentiellement dans la réalisation d'équipements publics (crèches de Châteaubriand, de Saint-Jean, des Charmilles, école des Ouches, restaurants scolaires des Charmilles, notamment).

Les efforts déjà engagés pour assurer la propreté de nos rues seront amplifiés :

- accroissement du nombre de corbeilles à déchets et de caninettes;
- accroissement des prestations de nettoyage en zones sensibles du centre-ville (y compris le week-end);
- accroissement de la densité de collectes des débarras et mise en œuvre progressive d'une nouvelle stratégie à l'intérieur des quartiers.

Ces démarches nécessiteront des moyens supplémentaires, notamment en personnel (création de 4 postes nouveaux au Service levée et nettoyage).

La promotion du tri des déchets sera activement poursuivie. S'agissant de la récupération du verre, l'objectif est d'installer partout où cela est possible, des conteneurs enterrés. Ce système permet non seulement une meilleure intégration dans le paysage urbain, mais il offre

également l'avantage d'être plus silencieux que les traditionnels conteneurs. Il sera ainsi plus aisé d'implanter de nouveaux points de collecte dans les quartiers.

Mise en place d'une politique de gestion durable de l'eau :

- Programme de récupération d'eau de pluie pour le lavage des rues, avec la réalisation de réservoirs décentralisés (école de la rue de Zürich, place Cornavin, centre de voirie François-Dussaud);
- Récupération de l'eau de pluie pour l'alimentation des W.C. dans les immeubles de logements et les écoles (18, 20, 22 rue des Grottes, 15, rue Dassier, école des Ouches, notamment);
- Gestion qualitative et quantitative des eaux de pluie par l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux, en relation avec le canton.

De manière plus générale, la politique de maîtrise des consommations (eau, électricité, gaz, mazout) sera poursuivie. Des résultats importants ont d'ores et déjà été réalisés.

Une politique volontariste de développement des énergies renouvelables sera menée, tant dans le domaine du solaire thermique (dans le cadre de rénovations d'immeubles) que dans celui du solaire photovoltaïque (crèche de Châteaubriand, place Cornavin, terrain d'aventure à la Queue-d'Arve).

- **Département des affaires culturelles**

Preamble

La préparation de ce budget se situe dans la perspective de ces dernières années.

Le budget 1998 a été marqué par les plus grandes restrictions: au-delà du blocage des postes et des mécanismes salariaux (30), ainsi que des diminutions du groupe 31, les subventions (36) ont subi une coupe de 5% pour les nominales et une coupe variant de 0% à 50% pour les fonds généraux. Les budgets 1999 et 2000 n'ont pas présenté d'amélioration notable par rapport au budget 1998. Ce n'est que dans les budgets 2001 et 2002 qu'il a été possible de prendre en compte les besoins des services et des subventionnés.

Objectif général

Assurer le fonctionnement et les prestations des Services du Département au même niveau qu'en 2002, excepté pour les Prix quadriennaux le soutien au MAMCO, au Théâtre de Carouge et à la création cinématographique indépendante.

Personnel (30)

Se tenir globalement à la situation de 2002, pour les postes fixes, les employés réguliers et les engagements temporaires.

Biens services et marchandises (31)

Se tenir globalement à la situation de 2002, en ajustant les moyens des manifestations périodiques(Nuit de la science, Fureur de Lire, Prix quadriennaux, Fête de la Musique) et en tenant compte des besoins de locaux pour conserver les collections du Musée d'ethnographie dans de bonnes conditions (location de dépôts).

Transferts à des tiers (36)

Analyser les situations, de cas en cas, pour adapter, si nécessaire, les montants à la réalité des besoins reconnus.

Faire apparaître une nouvelle subvention pour le MAMCO (convention tripartite avec l'Etat).

Faire apparaître de nouvelles subventions pour les institutions culturelles dont le personnel est assuré à la FOP, de manière à aligner les prestations de retraite au niveau de celle obtenue par la Petite Enfance.

Recettes (43)

Maintenir les recettes 2002, avec ajustement, si nécessaire, selon la pertinence des tarifs.

- **Département des sports et de la sécurité**

Grandes orientations budgétaires 2003

Les années d'austérité ont considérablement freiné l'organisation de manifestations d'envergure. Nous envisageons maintenant de façon optimiste l'avenir et prévoyons, en 2003, la reprise des activités indispensables pour le renom de notre ville. Toutes manifestations importantes, notamment sportives, impliquent l'augmentation de nombreux postes, notamment des rubriques 31.

Communication

Dans le cadre de la Présidence et direction du Département, nous allons continuer à développer la communication tant interne qu'externe afin de faire connaître les évènements principaux..

Quant à la communication interne, elle vise une meilleure motivation des collaborateurs qui devrait permettre de diminuer l'absentéisme, d'améliorer la qualité des prestations offertes au public. Le dynamisme ainsi créé pourrait avoir une incidence budgétaire réelle, même si elle n'est pas chiffrable.

Subventions

Les activités sportives permettent de tisser des liens entre des couches de la population très différentes. Elles constituent par conséquent un facteur d'intégration sociale important. C'est bien évidemment grâce au bénévolat exercé au sein des clubs et associations sportives que les installations de la Ville peuvent être utilisées de façon optimale. Pour toutes ces raisons, l'augmentation des subventions allouées au développement du sport s'impose.

Service des Sports

Le développement tant des activités destinées aux aînés, que celles en faveur des jeunes qui connaissent un grand succès, s'impose. Afin de développer les cours et les excursions, l'augmentation des postes 310 et 311 est indispensable.

La demande d'organisation de manifestations est réjouissante. Notre volonté d'accueillir à Genève des événements de portée européenne, voire mondiale, nécessite le renforcement de l'équipe, par l'engagement d'un électricien et d'un collaborateur administratif.

Quant à l'animation sportive des quartiers, par l'installation de patinoires en plein air, installations demandées par le Conseil municipal, elle rend indispensable le renforcement du personnel de la section patinoire, soit l'engagement de 2 ouvriers spécialisés.

Enfin, tous ces développements doivent être portés à la connaissance du public, c'est pourquoi les postes 309/313/316/318 doivent être augmentés.

Service d'Incendie et de Secours

Afin de conserver un niveau de sécurité acceptable, une augmentation de 10 sapeurs-pompiers, dont 2 pour l'instruction, est indispensable vu l'augmentation des interventions. L'avancement de l'école de formation s'impose également afin d'éviter des périodes de sous-effectif trop importantes.

Du fait de la nouvelle législation, ce Service joue désormais un rôle déterminant en matière de transports sanitaires. Une cellule spécifique sera introduite dans le budget afin de déterminer tous les éléments y relatifs, y compris l'engagement de 2 sapeurs-pompiers-sauveteurs.

La mise en œuvre des nouvelles techniques d'extinction avec ventilation positive est prévue, avec évidemment la formation adéquate du personnel.

Service d'Assistance et de Protection de la Population

Le développement de la synergie tant avec le CICR que l'OIPC permet de développer la formation en droit humanitaire et d'accueillir des délégations étrangères, ce qui permet un échange de savoir intéressant et constructif.

Un effort doit être entrepris pour faire mieux connaître l'utilité de l'Office communal de l'Approvisionnement Economique.

L'adaptation de la structure de l'Organisation de Protection Civile à la réforme fédérale devra également faire l'objet d'une communication adaptée.

Service des Agents de Ville et du Domaine Public

Vu les nouvelles tâches ASM et la gestion des zones bleues, ce Service doit intégrer les nouveaux collaborateurs, développer la communication, et prendre les mesures pour que les Agents soient plus visibles sur le territoire de la Ville.

- **Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement**

Dans une société individualiste, le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement s'efforce de mettre à disposition de la population des équipements et des prestations pour favoriser l'apprentissage du "vivre ensemble", du respect, dès le plus jeune âge, et de l'ouverture aux autres.

Pour cela, le budget 2003 est préparé avec les lignes directrices suivantes :

Petite enfance

Augmentation sensible du budget pour assurer un développement quantitatif de l'offre et donc une meilleure prise en compte de la demande des familles. La création prévue de 150 places permettra l'accueil de près de 300 enfants dans les institutions subventionnées;

Intégration progressive des dispositions du statut de la fonction publique municipale (salariales et non salariales) aux 700 collaborateurs des IPE;

Etude d'une enveloppe à disposition du CA – de type crédit extraordinaire – pour l'aménagement de places d'accueil dans des locaux, privés ou publics, afin de pouvoir répondre rapidement à des opportunités du marché immobilier.

Ecoles et institutions pour l'enfance

Augmentation importante du budget d'entretien des bâtiments scolaires et des places de jeux dans les préaux;

Campagne d'information autour d'une opération "école propre";

Développement des infrastructures (locaux et matériel) à disposition des associations pour répondre à l'augmentation de fréquentation dans les restaurants scolaires;

Augmentation de la subvention forfaitaire au repas de midi en vue de plafonner le prix du repas à 7 francs (prix unique pour tous les quartiers);

Poursuite (après évaluation positive) des expériences pilotes de budget participatif dans les écoles;

Développement de l'engagement de la diététicienne dans l'ensemble des lieux de restauration collective (restaurants scolaires, crèches, colonies, etc.).

Examen approfondi de l'état des bâtiments scolaires en vue de la planification de leur rénovation.

Accès internet et mise en réseau de toutes les classes des écoles primaires (avec la participation financière de l'Etat).

Espaces verts et environnement

Amélioration de l'entretien des espaces verts dans les quartiers pour favoriser leur fonction de lieu de rencontres et de rassemblement;

Développement du programme "Fleur de tapis" dans les grands parcs autour de la rade;

Campagne de sensibilisation dans les écoles sur la nécessité d'un environnement urbain de qualité;

Poursuite de l'étude pour le regroupement des établissements horticoles à Certoux afin de libérer les équipements de Beaulieu et de la Grange.

Social

Extension du programme d'action sociale communautaire de proximité à 6 quartiers;

Ouverture d'un second Espace Zell, espace de formation et d'information sur les nouvelles technologies pour les aînés, sur la rive gauche;

Ouverture d'un second Square Hugo, lieu d'accueil et d'accompagnement pour marginaux, sur la rive droite;

Programme de mise à disposition des infrastructures (locaux et équipements) dans le cadre de l'application des lois cantonales sur l'action sociale.

Jeunesse

Présence accrue dans les quartiers grâce au développement de l'équipe des travailleurs sociaux hors murs à 8 postes;

Mise en place d'une bourse aux petits jobs pour les jeunes avec accompagnement et campagne d'information;

Soutien à la participation des jeunes à toutes les manifestations publiques de sports urbains, de sports de rue ou d'événements culturels;

Améliorer le soutien et l'image des jeunes engagés dans la démocratie participative dans les quartiers.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c), de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif vous soumet le projet de budget 2003 dont les chiffres globaux sont les suivants :

A. *Budget de fonctionnement* (sans les imputations internes, ni attribution aux financements spéciaux, ni subventions redistribuées)

Total des revenus nets	Fr.	947'015'190.-
Total des charges nettes	Fr.	896'289'572.-
Excédent de revenus présumé	Fr.	50'725'618.-
		=====

B. *Budget des investissements*

Investissements nets présumés	Fr.	155'000'000.-
		=====

C. *Financement des investissements*

Investissements nets présumés	Fr.	155'000'000.-
Autofinancement total	Fr.	109'319'548.-
Insuffisance de financement	Fr.	45'680'452.-
		=====

2. Gestion financière

a) *Fiscalité*

Le nombre des centimes additionnels est maintenu à 45,5 et demeure ainsi inchangé depuis 1984.

La première évaluation du centime additionnel, au cours du premier semestre de l'année, est toujours difficile à établir.

Rappelons que l'évolution de la masse salariale à Genève, qui constitue un indicateur important de la prévision, n'est connue que pour le premier trimestre de l'année en cours. Toutefois les statistiques publiées dans ce domaine comportent presque toujours des fluctuations importantes sur le premier trimestre¹. Ces variations importantes se stabilisent au fur et à mesure que l'on progresse dans l'année. La fiabilité des chiffres avancés au premier trimestre est moins bonne qu'à partir du deuxième semestre.

Par ailleurs, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année.

La volatilité de l'évolution économique oblige à une certaine prudence quant à l'évolution des rentrées fiscales en 2003 par rapport aux comptes 2001.

En ce qui concerne les personnes morales, nous avons élaboré nos prévisions fiscales sur la base des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution économique (PIB et inflation notamment) ; ces recommandations découlent des enquêtes économiques menées auprès des principaux instituts de prévisions économiques et des principaux établissements bancaires du pays.

Par contre, les prévisions de rentrées fiscales relatives aux personnes physiques ont été maintenues au niveau du budget 2002. En effet, des informations émanant de l'Administration fiscale cantonale incitent le Conseil administratif à proposer un budget axé sur la prudence.

Le tableau ci-après explicite les évaluations de la valeur du centime additionnel 2003.

¹ Observation basée sur le fait que certaines entreprises paient leurs cotisations salariales « CIAM-AVS » forfaitairement au cours de l'année civile.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2003

<i>Année</i>	<i>Personnes physiques</i>	(en milliers de francs) <i>Personnes morales</i>	<i>Total</i>
2001			
Production effective	10'663	3'662	14'325
./. rectification ²	169	567	736
Production rectifiée	10'494	3'095	13'589
2002			
P. P. décroissance 0,5%	50		
P.M. croissance 2,3%		72	22
Production prévisionnelle	10'444	3'167	13'611
2003			
P.P. maintien budget 2002			
P.M. croissance 2,25%	-	71	71
Production prévisionnelle	10'444	3'238	13'682

Les évaluations des rentrées fiscales des personnes morales portent sur une prévision de croissance de 1,25 % du PIB en 2002. Quant à l'inflation, elle est estimée à 1,0 % en 2002. Pour l'an 2003, il est prévu une croissance de 2 % pour le PIB et de 1,5 % pour l'inflation.

² La rectification relative aux personnes physiques tient compte du fait qu'environ 75% de la production sont estimés; 2% de cette estimation ont été déduits par mesure de prudence. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la résolution d'un litige de 21,7 millions de francs avec un seul contribuable.

Cette croissance (PIB + inflation) prévisionnelle de 2,25 % pour 2002 est prise en compte pour l'évaluation des rentrées fiscales des personnes morales. En ce qui concerne les personnes physiques, c'est le budget 2002 qui est pris en compte comme expliqué ci-dessus.

b) *Plan de financement*

(en millions de francs)

A.	<i>Emplois de fonds</i>		
1.	Investissements totaux		155
2.	Remboursement des dettes venant à échéance		<u>70</u>
	Total des décaissements		225
B.	<i>Sources de fonds</i>		
–	Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	59	
–	Excédent du budget de fonctionnement	<u>51</u>	
–	Autofinancement net		<u>110</u>
	Emplois de fonds		115
			===

A noter que celui-ci sera compensé par la trésorerie prévisionnelle disponible au 31 décembre 2002.

Budget d'investissements et financement

1. Investissements

En 2003, les investissements dans le patrimoine administratif devraient d'élever à 126 millions de francs et ceux du patrimoine financier à hauteur de 29 millions de francs.

2. Financement

Le financement du programme d'investissements 2002 est largement expliqué au chapitre III « Politique du Conseil administratif en 2003 ».

Le tableau présenté ci-après permet de comparer, par rapport au budget 2002, le mode de financement des investissements.

	<i>(en millions de francs)</i>	
	<i>PB 2003</i>	<i>Budget 2002</i>
Investissements nets	155	104
Autofinancement	110	111
Excédent d'autofinancement (insuffisance)	(45)	7
Autofinancement en %	71,0	106,7

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2003 est de 71,8 %.

Les investissements programmés pour 2002 et 2003 se répartissent comme suit :

	<i>(en millions de francs)</i>			
	2003		2002	
	Fr.	%	Fr.	%
Patrimoine financier	29	18,7	19,0	18,3
Patrimoine administratif	126	81,3	85,0	81,7
Total	155	100,0	104,0	100,0
	=====	=====	=====	=====

AUTORITES

OBJECTIFS 2003

Se conformant aux objectifs du Conseil administratif pour l'année 2003, l'administration centrale, au cœur de l'état - major du Conseil administratif, renforcera son action dans les tâches de planification et de coordination générale mais aussi dans les domaines de l'information, de l'accueil et des réceptions. L'administration centrale favorisera durant l'année 2003, dans toutes ses actions, le développement durable ainsi que la transparence.

Missions	N° Objectifs
1 Assistance et conseil du Conseil administratif	11 Réorganiser les flux internes quant à préparation et le suivi des séances afin d'en renforcer l'efficience et améliorer la formation des collaborateurs / trices chargées de cette tâches.
	12 Réorganiser le traitement et la coordination des affaires juridiques au sein de l'administration municipale.
	13 Saisir les extraits de décision du Conseil administratif antérieurs à 2001 dans la base de données.
	14 Améliorer la coordination en ce qui concerne le traitement des dossiers spécifiques du CA.
	15 Mettre en place la documentation CA et le traitement documentaire d'anciens dossiers CA en collaboration avec les Archives.
2 Coordination Conseil municipal	21 Développer la partie CA du module homo-politicus ainsi que l'édition des listes.
	22 Finaliser le nouveau module intégrant la décision du Conseil municipal sur le mode de paiement des jetons de présence en ce qui concerne la partie rapporteur.
	23 Maintenir le délai de trois mois maximum entre les séances du Conseil municipal et la publication du Mémorial.

3 Coordination inter-départementale	31 Poursuite des objectifs de l'Agenda 21 Révision et mise à jour du corpus juridique de la Ville de Genève
4 Information et communication du Conseil administratif	41 Maintien du niveau qualitatif de la prestation
	42 Refonte intégrale de l'intranet
	43 Edition d'un "tous ménages" d'information quatre fois l'an ainsi que la mise en place d'une nouvelle version du site officiel. Etude en vue de la restructuration de la présence de la Ville de Genève sur internet.
	44 Développement d'un outil de gestion des manifestations et amélioration de la formation du personnel d'accueil et des huissiers - chauffeurs
5 Gestion des archives de la Ville de Genève	51 Achever la réalisation des calendriers de conservation pour les documents communs de l'Administration municipale
	52 Réaliser une enquête et un rapport de synthèse sur les arriérés (fonds en attente de versement aux Archives de la Ville) qui subsistent dans les services de l'Administration municipale, en vue d'une planification optimale des locaux de conservation
	53 Implanter le logiciel de description des archives pour la mise à disposition en ligne des descriptions des fonds

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Deux postes de collaborateurs scientifiques

OBJECTIFS 2003

Le service des relations extérieures devra être pleinement opérationnel et le recrutement du personnel du service devra être terminé. Le rapport sur les coopérations et échanges nationaux et internationaux de 1998 sera actualisé afin d'avoir une vue d'ensemble des relations extérieures de la Ville de Genève. Cela permettra au Conseil administratif de renforcer la présence de la Ville dans les secteurs de la scène internationale qu'il jugera prioritaires.

Missions	N° Objectifs
1 Renforcer et promouvoir la Ville de Genève vis-à-vis de ses partenaires extérieurs	Améliorer le soutien au Conseil administratif dans la définition de sa stratégie des relations extérieures. Pour atteindre cet objectif, les tâches suivantes devront être réalisées: établissement d'une base de données contenant les informations relatives aux relations extérieures de la Ville de Genève et suivi et analyse des sollicitations soumises au CA ou des motions du CM.
	12 Evaluer les réseaux de villes dont la Ville de Genève est membre et de ceux qui sollicitent sa participation..
	13 Renforcer et développer les contacts avec les acteurs de la Genève internationale.
	14 Mettre sur pied de groupes de travail ad hoc autour de projets internationaux qui impliquent plusieurs services ou départements de la Ville (par ex. la Sommet mondial sur la société de l'information, l'organisation internationale des villes et des pouvoirs locaux).
	15 Améliorer par le biais de formations spécifiques l'accueil des visiteurs extérieurs, étrangers ou suisses (protocole).

OBJECTIFS 2003

Le service des Ressources humaines sera appelé à développer ses missions et ses activités, dans le cadre de l'évolution du concept de gestion des ressources humaines, parallèlement à la révision des statuts et à la mise en œuvre de diverses interventions du Conseil municipal.

Missions	N°	Objectifs
1 Application du statut	11	Définir la stratégie informatique du service et contribuer au choix de la future application informatique en terme de
	12	gestion des ressources humaines (y compris le paiement des salaires)
		Faire évoluer le système d'information dans le sens d'une démarche qualité (finaliser l'intégration des employés réguliers (motion 151) , mesurer l'impact de ceux-ci sur les procédures de production des salaires, assurer le délai de 3 mois dans la procédure de recrutement pour l'ensemble du personnel, renforcer l'accueil, etc.)
2 Ressources humaines	21	a) Augmenter de 5 le nombre des apprentis auprès des services (aujourd'hui 38) b) Proposer une étude sur la mobilité possible des apprentis en Ville de Genève c) Faire évoluer la formation vers la formation action, c'est-à-dire des enseignements de plus en plus adaptés aux situations concrètes vécues par l'administration.
	22	a) Proposer une étude sur la généralisation de l'entretien statutaire introduit au Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement à l'ensemble des services de l'administration. b) Représenter le service des Ressources humaines dans le cadre des travaux d'extension du service public au secteur de la Petite Enfance.
	23	a) Généraliser la fonction type en ville de Genève b) Diminuer le délai de traitement des demandes d'évaluation de fonction aujourd'hui d'une année à 6 mois
	24	Poursuivre la sensibilisation et la clarification des rôles et des prestations auprès des chefs de service et du personnel en terme de mobilité
	25	Poursuivre la sensibilisation et la clarification des rôles et des prestations auprès des chefs de service et du personnel en terme de procédures de médiation, de toxico-dépendances, du médecin du travail et des situations difficiles
	26	Diminuer l'absentéisme, pour le faire passer de 10 % à un taux de 9 % (objectifs 2007, 5 %) en appliquant le catalogue des procédures de médiation, de toxico-dépendances, du médecin du travail et des situations difficiles déjà mises en place
	27	Diminuer la fréquence des accidents professionnels, pour le faire passer de 1 accident pour 10 collaborateurs à 1 accident pour 12 collaborateurs par une sensibilisation et une information du personnel et un catalogue de mesures (objectif 2007, 1 / 20)

3 Action chômage	31	Déterminer le degré de satisfaction des demandeurs d'emploi et des chefs de service de l'administration
	32	
4 Etudes	41	Développer la recherche appliquée en matière de gestion des Ressources humaines
	42	Fournir les réponses à des sujets précis confiés par le Conseil administratif (mise en œuvre de la motion 254 "intégration des indemnités dans le salaire de base", proposition de mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite, etc.)

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

3 postes supplémentaires sont requis afin de permettre au service d'assurer ses missions et ses tâches.

VARIATION DE LOCAUX

Compte tenu de l'augmentation de l'effectif prévu, le service est contraint de trouver rapidement des locaux adaptés, si possible dans un lieu unique

OBJECTIFS 2003

Le découpage de son activité en missions et prestations permet au Contrôle financier d'affecter de manière optimale les ressources nécessaires à la réalisation de ses prestations. La fixation des objectifs détaillés ci-dessous a pour but de mesurer d'une part, l'indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations (contenu et lisibilité des rapports), et d'autre part, d'évaluer l'efficacité du traitement des dossiers en ce qui concerne les délais de réalisation des travaux.

Missions	N°	Objectifs
1 Audit interne	11 - 12	Respect du plan de contrôle 2003 établi par la direction en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit, - la qualité du rapport d'audit (fond et forme), - les délais d'exécution des travaux.
2 Révision externe	21 - 22	Respect du plan de contrôle 2003 établi par la direction en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit, - la qualité du rapport de révision (fond et forme), - les délais d'exécution des travaux.
3 Missions particulières	31 - 33	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction : - satisfaction du demandeur quant à la pertinence des prestations fournies, - délai de début d'intervention, - délai de communication des recommandations (rapport).
	34	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction : - satisfaction du demandeur quant au contenu et au déroulement du cours, - délai de début d'intervention.

**DEPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES ET
DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

OBJECTIFS 2003

Les principaux objectifs que le Département des finances et de l'administration générale entend suivre pour l'exercice 2003 sont dans la continuité des options prises depuis le début de la législature.

Missions	N°	Objectifs
1 Direction et coordination	11	Répondre dans un délai d'une semaine aux questions (nécessitant des réponses écrites) posées par la Commission des finances et la Commission du logement.
	12	S'assurer en permanence de la qualité des prestations fournies pour les services du Département.
	13	Garantir la coordination interdépartementale par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs et des divers comités internes.
2 Gestion financière	21	Proposer une stratégie financière garantissant l'équilibre budgétaire, l'autofinancement des investissements et le désendettement progressif.
	22	Participer à l'élaboration du programme financier quadriennal (PFQ), élaborer le budget de fonctionnement quadriennal (BFQ), rédiger le rapport à l'appui du projet de budget (PB).
	23	Rembourser les emprunts arrivant à échéance; utiliser les meilleurs instruments financiers proposés par le marché en vue du refinancement des emprunts arrivant à échéance en 2004.
	24	Optimiser le placement de la trésorerie en fonction des possibilités du marché.
	25	Rédiger le rapport à l'appui des comptes annuels.
	26	Optimiser la gestion de la Fondation de Prévoyance en faveur du Personnel d'Institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) en fonction de sa situation actuarielle et des conditions du marché.

3 Relations externes	31 Actualiser en permanence le site internet.
	32 Participer en fonction des délégations, aux diverses assemblées générales, conseils d'administration et de fondation et comités divers externes.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Départ à la retraite de Mme Marianne Planchon, assistante de M. Pierre Muller, Conseiller administratif, remplacée par Mme Josiane Eymine. Pour mémoire, au 1er août 2002, départ au Secrétariat du Conseil municipal de Mme Marie-Christine Cabussat, assistante de M. Eric Hermann, directeur du département, remplacée par Mme Françoise Ludi.

VARIATION DE LOCAUX

Pour mémoire, en 2002, départ du Contrôle de gestion à la Direction des systèmes d'information. Création d'une salle de conférences pour la présidence et la direction.

Caisse municipale

Département municipal des finances et de l'administration générale

OBJECTIFS 2003

Maintenir les prestations de la Caisse municipale. Améliorer les formulaires actuels pour dépôt ou retrait d'espèces. Mise en place dans Intranet desdits formulaires avec instructions y relatives.

Missions	N°	Objectifs
1 Gérer les liquidités (espèces) de la Ville de Genève	11	Avoir un minimum de liquidités dans le coffre.
	12	Améliorer les actions annexes des écritures comptables.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation par rapport à 2002. Par contre, un caissier remplaçant supplémentaire est actuellement formé; il sera opérationnel en 2003.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation par rapport à 2002.

Assurances

Département municipal des finances et de l'administration générale

OBJECTIFS 2003

Suite aux événements du 11 septembre 2001, les coûts de réassurance ont fortement augmenté pour les compagnies d'assurance. En outre et en raison de la diminution des produits financiers de ces mêmes compagnies, la volonté des assureurs sera d'exiger des primes qui soient conformes aux risques couverts. Dès lors, l'objectif 2003 pour le service des assurances sera de conserver une stabilité des primes malgré une pression insistante à la hausse.

	N°	Objectifs
1 Gérer le portefeuille des assurances	11	Maintien du niveau des primes à celui atteint en 2002. Pour les prestations 1110 / 1120 / 1130 qui, elles, varieront en fonction de l'augmentation des sommes assurées du parc immobilier, l'objectif est de respecter le montant de l'enveloppe budgétaire accordée.
	12	Respect de l'enveloppe budgétaire accordée.
	13	Maintien des taux de prime de l'année en cours.
2 Conseils en assurance	21	Par une formation personnalisée et suivie des collaborateurs des services partenaires, afin de garantir le suivi correct des procédures administratives en cas de sinistre.
	22	En collaboration avec le coordinateur santé et sécurité au travail, diminuer le nombre d'accidents professionnels, ce qui, à terme, aura des répercussions sur le taux de prime de notre assurance accidents professionnels.
	23	Offrir toute notre disponibilité afin de prodiguer des conseils utiles aux administrés lorsque ceux-ci sollicitent notre service.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation par rapport à 2002.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation par rapport à 2002.

OBJECTIFS 2003

Outre ses missions habituelles, le service participera activement à la mise en application d'un nouveau système informatique de gestion financière, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information. L'objectif principal commun sera la mise à disposition d'un système performant, convivial et fiable à l'Administration municipale pour le mois de décembre 2003.

Missions	N° Objectifs 2003
1 Elaboration, publication et suivi du budget	11 Garantir la fiabilité des données en respectant les plannings décidés par le Conseil adminsitratif. 12 Profiter du changement de système pour affiner le processus budgétaire (communication, compétences, transparence, etc...). 13 Garantir la publication des rapports dans les délais impartis.
2 Tenue, clôture et publication des comptes	21 Maintenir l'image d'une administration qui règle ses dettes dans les délais en diminuant, en coopération avec les services, la durée du processus de traitement des factures. 22 Optimiser la gestion des excédents de trésorerie avec une planification plus serrée des encaissements débiteurs et des paiements aux fournisseurs. 23 S'assurer que les corrections d'écritures effectuées par les services nous sont transmises régulièrement afin d'éviter un engorgement en fin d'année. 24 Maintenir un contrôle attentif sur les imperfections du module de gestion, en attendant son remplacement dès 2004. 25 Mettre à profit l'installation d'une nouvelle application pour améliorer la transparence et la clarté des états fournis. 26 Poursuite de la gestion de la création des comptes, les accès, les opérations régulières, les interfaces, etc. Aucun objectif particulier dans le cadre du système actuel.

3 Formation, assistance, instructions	31 Dans l'attente de la nouvelle application, assurer une formation de base aux nouveaux utilisateurs sur Eurozoom.
	32 Compléter ou modifier certaines procédures, émettre les directives nécessaires pour renforcer le respect de certaines règles comptables et légales dans les services, afin de permettre le démarrage du nouveau système dans les meilleures conditions possibles.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un 1/2 poste a été rajouté à la section budget pour porter l'activité d'une collaboratrice de 50 à 80 % (décision du Conseil administratif du 22 mai 2002). Cette augmentation est à mettre en relation avec l'accroissement de la charge de travail occasionné par l'évolution des exigences liées au processus budgétaire et comptable.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation par rapport à 2002.

OBJECTIFS 2003

Conformément aux objectifs du CA, la Gérance immobilière municipale va poursuivre son travail de proximité avec ses locataires et développer encore son approche "client". La préparation de l'audit de renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2000" sera également au centre de nos préoccupations. S'agissant de la gestion du service, nous voulons encore améliorer la maîtrise des outils informatiques en formant, en interne, nos collaborateurs à leur utilisation, diminuer le taux d'absentéisme et améliorer l'accueil téléphonique des clients externes (locataires) et internes (collaborateurs de la Ville de Genève).

Missions	N°	Objectifs
1 Gestion et entretien des immeubles	11	Garantir la gestion financière des immeubles propriété de la Ville de Genève, notamment : - pouvoir calculer le rendement des immeubles en tout temps; - améliorer la qualité et la fiabilité des données dans la base de données; - assurer la concordance des factures avec les bons de commandes et leur historique.
	12	Mettre à jour les dossiers des locataires et réadapter les loyers en commençant par ceux ne bénéficiant plus de l'aide personnalisée.
	13	Diminuer les coûts non imputables au propriétaire par : - un suivi accru lors de l'état des lieux de sortie /entrée; - la réduction du temps de vacance lié aux changements de locataire; - l'accroissement du suivi des bons pour travaux.
	14	Assurer la bonne exécution des directives en matière immobilière soit, notamment : - connaître la valeur réelle des immeubles; - améliorer la maîtrise des dossiers des droits de superficie et des fermages; - poursuivre la politique mise en oeuvre en matière de suivi des débiteurs.
2 Application de la politique sociale de la V.G.	21	- Connaître le coût de la valeur sociale ajoutée. - Maintenir la quantité et la qualité des entretiens individuels.
	22	- Respecter les règlements fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Augmentation de l'effectif, soit deux postes à 100% pour un gérant d'immeubles et une secrétaire de gérant.

VARIATION DE LOCAUX

Augmentation de la surface du 2ème étage. Libération par la Direction des systèmes d'information d'un local d'une surface d'environ 80 m2.

OBJECTIFS 2003

Veiller, par souci d'égalité de traitement, au suivi constant de l'enrôlement des contribuables, notamment par le biais de recensement de groupes professionnels particuliers ; s'assurer, sur le plan cantonal, de l'application uniforme des principes de taxation.

Missions	N°	Objectifs
Appliquer les dispositions légales faisant l'objet du Titre III, 2ème partie de la Loi 1 générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (LCP), soit les articles 301 à 318 C LCP	11	Assurer le recensement des différents groupes professionnels particuliers.
	12	Veiller à conserver une bonne communication entre les contribuables et le service et donner rapidement suite à leurs demandes; faciliter la tâche des contribuables en améliorant le contenu des formulaires de déclarations.
	13	Assurer le recouvrement de toutes les créances tout en octroyant des facilités de paiement aux débiteurs en difficulté.
	14	Procéder à des échanges de points de vue avec les contribuables et leurs mandataires avant de transmettre les dossiers aux instances de recours et ce dans la perspective de diminuer au maximum le nombre de procédures.
	15	Vérifier les coefficients des différents groupes professionnels le plus souvent possible (art. 307 B LCP).
	16	Seconder les autres communes en vue d'assurer une uniformisation, sur le plan cantonal, des principes de taxation.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation par rapport à 2002.

VARIATION DE LOCAUX

Pour mémoire, en 2002, extension des locaux (travaux).

OBJECTIFS 2003

Le Service des achats prospecte et étudie les marchés en matière de: mobilier, machines de bureau, matériel et machines de nettoyage des bâtiments, véhicules et engins spécifiques, contrats des photocopieurs, contrats de nettoyage des bâtiments, ainsi que des produits consommables qui s'y rapportent. Il initie et traite des appels d'offres portant sur les fournitures et les prestations, sur la base des demandes des services municipaux, en prenant en compte des options stratégiques ayant un impact en matière d'achats. Il conclut et gère les contrats de prestations et de maintenance.

Dans les différents domaines et actes d'achats en général, le Service des achats conseille et assiste les services municipaux .

Par ailleurs, le Service des achats est chargé de la conception et de la production de documents édités et utilisés par l'Administration municipale.

Pour l'année 2003, l'objectif majeur — découlant de la mission permanente du Service des achats — consistera à élaborer et à gérer les différents crédits d'investissement coordonnés dans le cadre des grandes procédures de l'Administration municipale.

Missions	N° Objectifs
1 Gestion des achats, des contrats et de l'approvisionnement	<i>Pour obtenir le meilleur rapport coût/qualité auprès des fournisseurs, en prenant en considération les facteurs de développement durable:</i> 11 - Réaliser des études de marchés et poursuivre la mise en place de standards d'achats; à - Elaborer et gérer les tranches annuelles des crédits d'investissement et de fonctionnement placés sous la 19 compétence du service; - Réaliser et mettre en œuvre un appel d'offres pour le nettoyage d'un lot de locaux administratifs (soumis aux règles de l'AIMP).
2 Reprographie	21 <i>Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève en matière d'édition et de reprographie:</i> à - Poursuivre l'intégration de la technologie numérique en matière d'édition et de traitement de l'information, 25 notamment l'impression des documents issus d'applications informatiques gérées par la DSI.
3 Information et communication	<i>Pour permettre l'évaluation de mesures prises en matière d'environnement durable et de maîtrise des coûts:</i> 31 - Concevoir et mettre à disposition des indicateurs à l'intention des services municipaux, (exemple: quantité de papier consommé); - Diffuser auprès des services municipaux, des informations relatives à l'ergonomie de la place de travail.
4 Gestion du service	<i>Pour améliorer la qualité des instruments de pilotage du service:</i> 41 - Mettre en place une comptabilité analytique des prestations délivrées aux services municipaux, en collaboration avec l'Unité de contrôle de gestion.

OBJECTIFS 2003

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, et la met en œuvre.

D'une manière générale, la DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissement y relatifs.

Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

Pour l'année 2003, l'objectif majeur est le redéploiement du système d'information financier, intégrant la gestion comptable et financière, ainsi que le contrôle de gestion. De par sa nature, ce projet touche l'ensemble de la Ville de Genève. Il a fait l'objet de la PR-200 du 10 avril 2002.

Missions	N°	Objectifs
1 Exploitation des systèmes 1 Configuration, installation et maintenance des serveurs, installations de sécurité informatique et de sauvegarde	101 à 114	<i>Pour renforcer la sécurité des systèmes d'information et de communication:</i> - Sensibiliser les utilisateurs aux différents aspects de la sécurité informatique, notamment par des actions de formation et de communication; - Adapter les processus liés à la sécurité informatique; - Poursuivre la consolidation de l'infrastructure de sécurité informatique. <i>Pour améliorer la disponibilité de l'information:</i> - Mettre à jour les infrastructures de secours (site "backup") et de sauvegarde; - Poursuivre le renouvellement des serveurs d'applications et de données.
2 Support utilisateurs 2 Installation et maintenance des configurations (postes de travail, imprimantes, etc.), assistance aux utilisateurs	201 à 208	<i>Pour accroître la qualité du service aux utilisateurs, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent:</i> - Planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques; - Revoir les processus de la "hot-line" et du piquet technique. <i>Pour que les Conseillers municipaux de la législature 2003-2007 puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat:</i> - Renouveler le parc des équipements micro-informatiques mis à disposition des Conseillers municipaux.

Missions	N° Objectifs
Systèmes de communication 3 Réseaux et installation permettant d'assurer la communication (informatique et téléphonique), équipements de sécurité des réseaux	<i>Pour augmenter l'offre de services disponibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève:</i> - Poursuivre le développement du réseau de fibres optiques; - Intégrer progressivement la téléphonie à l'informatique (intégration "voix-données"). 301 à <i>Pour concourir à améliorer les prestations pédagogiques assurées par l'Etat de Genève dans les classes de la Ville de Genève:</i> 311 - Assurer la conception et mettre en œuvre le câblage informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève, en collaboration avec le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.
Systèmes d'information 4 Développement des ressources (tels que les logiciels) permettant de stocker, de traiter et de diffuser les informations gérées par les services municipaux	<i>Pour répondre aux nouvelles exigences des autorités politiques en matière de pilotage financier et doter l'Administration municipale d'outils de comptabilité générale et de gestion conformes à l'état de l'art:</i> - Redéployer le système d'information financier; - Offrir de nouveaux outils de comptabilités de gestion et analytique. <i>Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat:</i> 401 - Faire évoluer les systèmes d'information des Conseillers municipaux (Intr@CM) et de l'Administration centrale (Candide). à 404 <i>Pour améliorer la transparence de l'Administration municipale auprès du Souverain:</i> - Rénover l'accès à l'information disponible sur le site Internet de la Ville de Genève, en collaboration avec l'Administration centrale. <i>Pour doter les services de nouveaux outils leur permettant d'améliorer la qualité de leur prestations:</i> - Déployer au sein de l'Administration les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux; - Étendre le système d'information du territoire de la Ville (SITV), notamment pour y fédérer les données issues de différents services.
5 Gestion du service	51 <i>Pour améliorer la rapidité du traitement des demandes des services:</i> - Concevoir et redéployer le système de gestion des demandes de droits d'accès et de leurs mutations.

Missions	N°	Objectifs
VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")		

Diminution (transfert à la Direction de l'administration générale 110000):

Trois postes (un directeur, un adjoint de direction et un ingénieur)

Augmentation (nouveaux postes):

Trois postes (un collaborateur chargé de support pour faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des besoins qui en découlent, ainsi qu'un concepteur de systèmes d'information et un concepteur de systèmes informatiques, afin d'assurer la maîtrise de la mise en œuvre et l'évolution du nouveau système d'information financier)

Le nombre total de postes de la DSI reste donc inchangé.

OBJECTIFS 2003

La définition des missions et des prestations réalisées par chacun des services municipaux a été terminée en 2002. S'appuyant sur ce recueil, les services ont défini leurs objectifs de gestion dans le cadre du projet de budget 2003, en vue d'une évaluation en fin d'exercice.

Par ailleurs, l'Unité de contrôle de gestion poursuivra la mise en place d'outils de pilotage des services, en développant non seulement la comptabilité analytique, mais encore de nouvelles dimensions d'analyse (ressources humaines, développement durable, etc.).

En outre, l'Unité de contrôle de gestion collaborera étroitement au redéploiement du système d'information financier à l'échelle de la Ville de Genève.

Missions	N°	Objectifs
1 Amélioration des outils de pilotage de la Ville de Genève	11	<i>Pour améliorer les processus d'élaboration et d'exécution budgétaire:</i> - Coordonner l'élaboration du rapport à l'appui des comptes 2002, en collaboration avec l'Administration centrale.
	12	<i>Pour répondre aux nouvelles exigences des autorités politiques en matière de pilotage financier et doter l'Administration municipale d'outils de comptabilité générale et de gestion conformes à l'état de l'art:</i> - Participer au redéploiement du système d'information financier.
	13	<i>Pour apporter une expertise en matière d'outils de gestion et d'organisation:</i> - Exécuter des mandats spécifiques pour le compte des services, à la demande des directions départementales.
2 Contrôle de gestion dans les services	21 à 22	<i>Pour répondre aux exigences des autorités politiques en matière de contrôle de gestion:</i> - Poursuivre la mise en place d'un système de contrôle de gestion auprès des services municipaux; à - Etendre le déploiement d'une comptabilité analytique dans l'Administration municipale; 22 - Appuyer les services dans leur démarche de suivi des objectifs de gestion, en vue de l'évaluation en fin d'exercice 2003. En fonction de l'expérience, adapter la démarche pour l'élaboration du projet de budget 2004.
3 Pilotages des subventions	31 à 32	<i>Pour améliorer la qualité du pilotage des subventions:</i> - Mettre à disposition des services et des directions départementales des outils de gestion des subventions.
4 Gestion du service	41	<i>Pour optimiser le traitement du courrier et contribuer à diminuer la consommation de papier:</i> - Introduire et appliquer une gestion électronique de l'ensemble du courrier de l'unité de contrôle de gestion.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Transfert de la Direction des finances (100100):

- Trois postes (trois contrôleurs de gestion)

Transfert de la Direction des systèmes d'information (110900) à la Direction de l'administration générale (110000):

- Trois postes (un directeur, un adjoint de direction et un ingénieur)

Augmentation (nouveau poste 110000):

- Un poste (un contrôleur de gestion pour faire face à l'augmentation des tâches)

VARIATION DE LOCAUX

Déménagement à la rue du Grand-Pré effectué durant l'été 2002, suite au rattachement de l'Unité de contrôle de gestion à la Division de l'administration générale.

**DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS
ET DE LA VOIRIE**

OBJECTIFS 2003

Les objectifs politiques impliquant des changements importants, nécessitent presque toujours la participation de plusieurs services, voire plusieurs départements que ce soit à la phase d'élaboration ou à celle de la réalisation. Un effort de motivation et de coordination entre services et entre départements doit manifestement être entrepris.

Missions	N° Objectifs
1 Direction et coordination	11 Elaborer des solutions permettant de décharger le magistrat de tâches et activités pouvant être déléguées.
	12 Améliorer la coordination entre les divisions et les services sur les projets menés en commun par plusieurs services. Développer la concertation avec les représentants du personnel en relation avec l'organisation et les conditions du travail.
	13 Mettre en œuvre des procédures permettant des réalisations plus rapides et plus performantes s'agissant de projets menés en commun par plusieurs départements (par exemple, affichage public, rénovations d'immeubles, bouquet de transports, dépôts sauvages de déchets).
2 Aménagement, constructions et voirie	21 Concrétiser définitivement le règlement sur les PUS et un règlement sur l'enlèvement et le tri des déchets; définir de nouvelles propositions en matière de logements sociaux et d'acquisitions foncières; élaborer un plan visant à améliorer la végétation en Ville.
	22 Améliorer les moyens favorisant une solution rapide en cas de procédures retenant l'exécution de projets. Elaborer un fichier informatique des dossiers du service juridique permettant un accès différencié (noms, sujets, adresses).
	23 Etude des dossiers, préavis, analyse des rapports d'activité.

3 Relations externes	31	Approfondir la problématique et la pratique de la collaboration avec les groupements de quartier dans une optique de démocratie participative. Expérimenter la pratique de la médiation et notamment concrétiser une expérience pilote de rénovations d'immeubles en vue de la création de logements associatifs.
	32	Préparation des prises de position et déclarations publiques du département, contacts avec la presse et les médias.
	33	Représentation du Magistrat pour les relations avec les tiers extérieurs à l'Administration.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Aucune variation de personnel n'est prévue.

***Direction et Secrétariat de la division
de l'aménagement et des
constructions***

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

OBJECTIFS 2003

Poursuivre les efforts en vue de la mise en place d'une véritable stratégie permettant l'intégration des principes d'un développement durable et de l'écoconstruction dans tous les services de la division, intégrant un dialogue constructif avec les services utilisateurs qui doivent devenir des partenaires actifs et à part entière de la planification à la réalisation

Missions	N° Objectifs
1 Direction et coordination	11 Organiser et répartir dans les services, les réponses aux interpellations du Conseil municipal 12 Organiser la tenue à jour des objets renvoyés dans les commissions du Conseil municipal, afin d'assurer un meilleur suivi
	12 Assurer la coordination entre les services de la division et veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal
	13 Assurer le partenariat pour la mise au point des projets entre les départements de la Ville et les services, afin de répondre plus efficacement aux objectifs et aux besoins exprimés, tout en maîtrisant les coûts

2 Aménagement+A21 et constructions	21	Contribuer à la mise sur pied d'une véritable stratégie d'acquisition foncière en lien avec l'aménagement d'une part, et assurer l'aménagement urbain en lien aux constructions publiques d'autre part Poursuivre les efforts en vue de la rénovation des bâtiments ainsi que la maîtrise énergétique
	22	Améliorer les outils de tenue à jour du PFQ en donnant les moyens d'élaborer des priorités et en travaillant sur un plan d'investissements plus réaliste
	23	Poursuivre la mise en place de la méthode par éléments permettant la maîtrise des coûts et du projet Gepim par des études, et choix d'une solution de gestion du parc immobilier
	24	Poursuivre les efforts pour des critères plus objectifs d'analyse des mandats et de maîtrise des coûts dans le cadre des concours
	25	Poursuite de l'application des directives cantonales en tenant compte de l'évolution des règlements qui doivent être appliqués, modification des seuils financiers notamment
	26	Synthèse des préavis communaux sur les autorisations de construire, recevoir et renseigner les requérants, en fournissant des explications et justifications, recherches de solutions
	27	Réception des demandes, étude des dossiers, préavis, demandes de crédit pour les bâtiments culturels, installations pour handicapés, contrôle de l'exécution

3 Relations extérieures	31 Présenter, discuter, participer à des séances de présentation de projets d'aménagement et de construction
	Coprésidence de groupes de travail avec le DAEL, particulièrement pour les dossiers de Sécheron et du projet de la gare des Eaux-Vives et de la liaison SEVA ainsi que des stations sur le territoire communal (Eaux-Vives, hôpital, notamment) , participation au comité directeur TC 2005, au groupe de travail interdépartemental à la commission du 32 Fonds d'énergie, à la commission des bâtiments universitaires Membre du bureau d'Europar suisse et de l'Aspar suisse occidentale, membre de la FIHUAT (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires), rencontre avec les syndicats
	33 Représentation du DACV, du magistrat et de la V.G. lors d'inaugurations, vernissages, colloques, conférences, etc.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Aucune création de poste

VARIATION DE LOCAUX

Le service d'aménagement urbain et d'éclairage public devrait quitter le 4, rue de l'Hôtel-de-Ville pour permettre aux autres services de travailler dans de meilleures conditions. Outre le fait que des locaux peuvent lui être mis à disposition au 42, rue de la Coulouvrenière, le service devra envisager de prendre possession des locaux de la rue Dizerens, occupés précédemment par le service social

OPERATIONS FONCIERES, INFORMATION ET COMMUNICATION

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

OBJECTIFS 2003

Conformément aux objectifs du Conseil administratif, nous allons poursuivre la politique d'acquisition foncière mise en place en vue de répondre à l'intérêt général en matière de mise à disposition de logements, d'aménagements piétonniers, notamment. Au niveau de l'information et de la communication, l'accent portera sur la promotion et la coordination des différentes actions menées par le Département.

Missions	N°	Objectifs
1 Opérations foncières	11	Poursuivre la politique d'acquisition ou d'échange de terrains en vue de permettre la construction de logements sociaux et l'aménagement d'espaces publics, etc..
	12	Participer de manière efficiente, au projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse du point de vue des incidences foncières et de la consultation à mener avec la population concernée.
	13	Garantir la création de cheminements piétonniers dans les quartiers par le biais de la procédure relative aux requêtes en autorisation de construire et/ou par le biais de négociations auprès d'opérateurs privés.

2 Information, communication et documentation	21	Promouvoir, auprès de la population, les projets d'aménagement menés par la Ville de Genève par le biais de différents supports d'information et communication, tels que le périodique d'information, le site internet, les conférences de presse, des affiches ou des expositions.
	22	Coordonner, de manière concertée, les différents supports d'information mis sur pied par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
	23	Créer et développer des moyens de communication visuels pour l'arcade d'information municipale au Pont de la Machine
	24	Mettre sur pied une gestion commune des bases de données médias et mandataires du Département
3 Gestion du service	31	Gérer l'engagement et la formation de nouveaux collaborateurs en 2002 et 2003 en remplacement des départs à la retraite et nouvelles orientations professionnelles en interne.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation

OBJECTIFS 2003

Suite à l'introduction de nouvelles compétences et de nouveaux instruments de planification (PAC, plan directeur localisé, etc), le service poursuit son projet d'élargir et d'améliorer ses prestations de sorte à dégager les complémentarités et les spécificités entre les acteurs de l'aménagement du territoire.

Missions	N°	Objectifs 2002
1 Evaluation des transformations du territoire communal	11	Créer de nouveaux dossiers thématiques utiles à l'aménagement du territoire, faciliter et améliorer l'exploitation des données existantes à diverses échelles (SIT-V, Mémocité par ex.) pour, notamment, répondre aux demandes de tiers. Introduire et utiliser la géo référence dans la base de données URBA 2 et finaliser l'application relative au potentiel à bâtir. Intensifier la collaboration sur le projet SYNTHURBA (base de données cantonale sur événements de construction) en vue d'alléger la saisie dans URBA 2 par un échange d'information avec le DAEL.
	12	Poursuivre exécution et maintenance de la maquette 1:500 et stabiliser l'atelier maquette.
	13	Adapter la planification scolaire en Ville et dans les communes de l'agglomération (OGEI) selon les informations les plus récentes et séparer plus nettement les prévisions sur quatre ans de celles sur dix ans et plus, tant sur le plan de la méthode que de la diffusion des résultats.

2	Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable	21	Maintenir le niveau actuel des prestations malgré les variations de la commande publique ou privée Améliorer l'homogénéité interne d'expertises et renforcer la coordination inter-services afin de consolider dans le cadre des préavis le lien entre les différentes échelles (de la planification à la requête) et les différents métiers (urbaniste, architecte, ingénieur, juriste, historien, économiste, sociologue, maquettiste et communicateur). Développer les références techniques nécessaires aux préavis et expertises.
		22	Préparer les bases d'une mise à jour d'un plan directeur communal. Participer aux plans d'aménagements coordonnés (PAC) pilotés par le canton et piloter les plans directeurs localisés selon nouvelles dispositions légales. Intensifier la concertation avec la population et les acteurs privés. Augmenter la capacité de production de dessins par l'informatique et développer les maquettes d'étude en tant qu'outil de simulation, d'aide à la décision et d'information pour les projets initiés par la Ville.
		23	Faciliter l'utilisation des données disponibles dans les prises de décisions et revoir la communication (publication) des décisions stratégiques du CA en matière d'équipements.
		24	Appliquer les directives du nouveau plan directeur cantonal et instruire les projets de loi susceptibles d'être adoptés. Développer la complémentarité entre l'urbaniste et le juriste lors de l'élaboration de projets de lois. Etablir un plan d'action relatif à l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit en vue de son approbation par le CM et élaborer des projets d'assainissement en collaboration avec services municipaux et cantonaux.
		25	Approfondir la collaboration avec DIAE pour l'élaboration d'un plan directeur des déplacements et développer l'expertise sur les relations entre infrastructures, aménagement des espaces publics, usages et domaine bâti.

Assistance, vulgarisation et échanges 3 professionnels sur la connaissance du territoire	31 Systématiser l'utilisation des mémoriaux et autres sources d'information pour développement d'argumentaires en vue de réponses aux motions, propositions, etc. Archiver électroniquement le courrier arrivé et envoyé par messagerie
	32 Améliorer le traitement et la diffusion des informations relatives aux objets traités par la commission, par le renforcement de l'unité administrative du service
	33 Développer des stratégies de concertation ad hoc en fonction de la nature et de l'échelle des projets de planification Intensifier la mise à disposition de la maquette auprès du public et des autorités de décision
	34 Produire de nouvelles publications et expositions sur projets faisant débat et mettre à jour les informations destinées au grand public. Finaliser l'élaboration du site internet sur la maquette, organiser un événement d'information avec publication destinée au grand public. Publier le plan directeur des chemins pour piétons (sous réserve approbation par Conseil d'Etat). Réaliser le dépliant de la 8ème promenade du Plan piétons et monter son événement promotionnel
	35 Consolider les prestations actuelles avec représentation dans les commissions nouvelles ou créées par le Canton, la Ville et l'Association des communes genevoises. Répondre à l'ouverture de certaines institutions envers l'administration publique pour échanger les nouvelles connaissances en matière d'urbanisme. Accroître la participation du service à l'atelier du SIT-V. Contribuer à la mise en place de nouvelles plates-formes d'échanges et de réflexions.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Remplacement d'une collaboratrice administrative et création d'un poste de secrétaire pour consolider le secrétariat du Service d'urbanisme dans ses prestations "assistance au magistrat et hiérarchie" et "commission d'aménagement et de l'environnement" (mission 3)

SERVICE D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

OBJECTIFS 2003

Concernant l'aménagement urbain, l'objectif est de poursuivre la mise en place de "zones piétonnes", de "zones de rencontre" et de nouveaux parcs publics. La collaboration avec l'Etat de Genève dans la réalisation des infrastructures de transports collectifs, par l'aménagement des espaces publics complémentaires. En matière de circulation et de transports, l'effort de promotion des déplacements écomobiles sera poursuivi. Concernant l'éclairage public, l'objectif de contenir la consommation électrique par la rationalisation de l'entretien des installations et l'établissement du "plan-lumières" est à assurer.

Missions	N°	Objectifs
1 Aménagement des espaces publics	11	C'est dans le cadre de ses ressources budgétaires et de manière interne que le service contribue à la programmation des études et des réalisations sur le domaine public en tenant compte des programmes de travaux des infrastructures de transports et d'équipements publics. Il élaborera également des schémas d'aménagement, notamment pour les nouvelles lignes de tramway et les grands espaces public.
	12	L'accent sera porté sur la mise au point de nouvelles pièces du mobilier urbain : édicules de La Rade, bacs d'orangerie, poubelles, sanisettes notamment. Le service poursuivra son programme de revalorisation de nouvelles places publiques, tel que mentionné dans les PR-49 et PR-117, notamment la place du Pré-L'Evêque, la place Longemalle, la place Saint-François.
	13	L'information publique et la concertation sont les processus clés de l'aménagement urbain, tant entre administrations qu'avec les usagers. La concertation n'entraîne aucun surcoût d'établissement de projet. En revanche, l'information publique par affiches, brochures, sites Internet, permanences sur le terrain etc., demande des moyens techniques et financiers plus importants.

	14	Le même effort que sur le domaine public est à fournir sur le domaine privé municipal par la revalorisation et la réalisation d'espaces publics, squares, cours intérieures avec les autres services municipaux et les riverains.
	15	Secteur en plein développement car, après l'attribution de l'entretien des panneaux officiels, le service a reçu la mission d'entretenir les bornes télécommandées de contrôle d'accès, les bacs d'orangerie, les bancs, les espaces publics en sols de gravier, ce qui entraîne une adaptation budgétaire.
	16	A nouveau, le service participera à la mise sur pied de concours pour étudiants, avec les universités européennes et les Hautes écoles spécialisées. L'aménagement urbain concernant directement l'environnement, les spécialistes du service poursuivront leur contribution à l'établissement de l'Agenda 21 par leurs expériences en matière de sols, de déplacements, d'analyse des pollutions urbaines.
2 Analyse et plans de déplacements	21	Les règlements concernant les projets de modération de rues ou de quartiers demandant des expertises environnementales dans les domaines des mesures de vitesses, des pollutions sonores et de l'air, le service est appelé à s'entourer d'experts.
	22	Comme par le passé, suivant sa compétence légale, le service poursuivra son activité de mise à l'enquête publique et projets d'arrêtés de circulation et d'infrastructures de tramway ou ferroviaires. Il participe également à la coordination des projets de transports collectifs sur les plans cantonal et régional.
	23	Entamée en 2002, le service poursuivra son activité d'expertise dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacements municipal, dit "bouquet de transports".
	24	Devenue maintenant européenne et annuelle, le service poursuivra l'organisation de la manifestation de promotion des déplacements écomobiles "En ville sans ma voiture!" et sa coordination cantonale et régionale. A cela se lient maintenant de nombreuses autres manifestations prophylactiques festives et associatives. Vu son succès, cette journée est en passe de devenir la semaine de l'écomobilité.

3 Eclairage, illumination du domaine public et assimilé de la Ville de Genève	31	Afin de rationaliser l'entretien des installations et concevoir les nouvelles, organiser les campagnes de restauration, le service assure la gestion d'une base de données géoréférencées et l'établissement de statistiques avec les SIG et le Service de l'énergie. Vu la croissance de cette activité et son utilité (voir ci-dessous), la cellule doit se doter d'un deuxième poste d'architecte-éclairagiste.
	32	Domaine en pleine expansion, l'architecte-éclairagiste participe à l'établissement des cahiers des charges de concours et à l'établissement de projets afin d'améliorer la qualité d'usage nocturne des réalisations urbaines, tout en maintenant raisonnable la consommation électrique.
	33	Domaine en pleine évolution, vu les efforts de la Ville de Genève et du Fonds d'énergie cantonal, de recomposition des installations lumineuses, nombre de projets du service seront préparés avec le Service de l'énergie en vue d'obtenir des subventions cantonales et de réduire la consommation électrique, qui est une obligation liée à la promotion de l'Agenda 21.
	34	Obligation légale qu'est l'éclairage des voiries, l'activité de maintenance se poursuivra.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un nouveau poste d'architecte, designer, responsable de projets, pour l'établissement des éléments urbains nécessaire à l'organisation des zones de rencontre et piétonnes, des édicules de La Rade notamment. Un nouveau poste d'architecte-éclairagiste assurant la gestion d'une base de données géoréférencée, afin de rationaliser l'entretien des installations et développer l'installation de "plans-lumières".

VARIATION DE LOCAUX

Rénovation d'un local dans le bâtiment du 42 rue de la Coulouvrenière pour une partie du personnel.

ARCHITECTURE

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

OBJECTIFS 2003

Mettre en place progressivement la procédure de gestion des coûts par éléments. Développer la collaboration rapprochée avec les autres services de la Division et les utilisateurs, pour une meilleure maîtrise des projets et donc des coûts. Activer les opérations de construction pour lesquelles des crédits ont été votés.

Missions	N°	Objectifs
1 Planifier, organiser et coordonner les constructions neuves et les rénovations du patrimoine immobilier de la Ville	101-102	Collaboration avec les services demandeurs pour une définition exhaustive des programmes avant l'appel d'offres et le chiffrage des coûts
	103	Etude des programmes soumis pour contrôle de la faisabilité et des coûts en vue d'une meilleure définition des appels d'offres
	104	Mise en place progressive avec les tiers mandataires de la procédure de gestion des coûts par CFE (méthode par éléments)
	105-106	Suivi et adaptation régulière, de cas en cas, des procédures d'appel d'offres AIMP et des concours d'architecture
	107	Mise en place d'une planification de l'ouvrage permettant de diminuer les délais entre l'appel d'offres et la remise de l'ouvrage à l'utilisateur
	108-109	Mise en place d'un nouveau logiciel de suivi comptable de chantier (lié au remplacement d'Eurozoom) et d'un nouveau poste de comptable requis pour améliorer la surveillance et le contrôle du coût des travaux exécutés par des tiers
	110	Organisation progressive de l'archivage pour répondre à la LIPAD
	111	Promotion des activités du service par des publications et informations diverses
	112	Concertation avec les habitants et associations de quartier concernés par des projets, intégration des habitants dans les jurys de concours, séances d'information régulières sur les projets et réalisations du service.
2 Etablir les préavis architecturaux pour les autorisations de construire sur la commune	201-202-203	Traitement des requêtes en autorisation de construire déposées sur le territoire communal, visites sur place, expertise de l'objet soumis, consultation des autres services, rédaction et validation des préavis

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un nouveau poste de comptable à plein temps

BATIMENTS

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

OBJECTIFS 2003

Dans la suite des travaux engagés ces dernières années, le Service des Bâtiments va poursuivre sa politique d'entretien du patrimoine architectural en privilégiant en premier lieu les structures et enveloppes des bâtiments dont il a la charge.

Missions	N°	Objectifs
1 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier	11	Entretien au mieux le patrimoine financier en fonction du budget alloué afin d'entretenir le patrimoine financier de façon optimale. L'accent sera mis sur le choix des priorités en rapport avec le budget à disposition en exploitant au mieux les instruments de planification.
	12	Entretien au mieux le patrimoine administratif en fonction du budget alloué afin d'entretenir le patrimoine administratif de façon optimale. L'accent sera mis sur le choix des priorités en rapport avec le budget à disposition en exploitant au mieux les instruments de planification.
	13	Mise a jour annuelle des tableaux des diagnostics sur la dégradation des bâtiments et recherche d'interprétation plus pointue des résultats.
	14	Mise au point des études et autorisations de construire, afin de permettre l'exécution des dossiers en attente des différents services
	15	Entretien et améliorer les systèmes de sécurité mis en place. Poursuivre l'équipement de nouveaux sites
2 Formation	21	Continuer la formation d'architectes au chômage en leur offrant par l'acquisition de nouvelles connaissances, la possibilité de retrouver du travail.
3 Gestion du service	31	Un poste supplémentaire d'architecte, afin de palier au remplacement des départs à la retraite de nombreux collaborateurs ces 4 prochaines années

OBJECTIFS 2003

Les objectifs principaux pour l'année 2003 sont:

- La suite de la mise en place d'une nouvelle organisation de notre atelier. Le but est de permettre à notre service d'assurer l'ensemble des missions qui sont les siennes et de répondre aux défis à venir dans le domaine de la gestion et de la maintenance des installations techniques consommatrices d'énergie.
- Le renforcement de l'intégration des principes du développement durable dans les projets de construction ainsi que dans les activités du service.
- La poursuite des objectifs stratégiques et opérationnels qui ont été définis en matière de politique énergétique.

Missions	N°	Objectifs
Assurer la maintenance et l'exploitation des 1 installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève	11	Etude et mise en service d'un nouveau système de communication et de transfert de l'information pour la gestion du personnel d'atelier. Poursuite de la mise en œuvre du module de GMAO pour la maintenance et l'exploitation des installations.
	12	Réorganisation du fonctionnement de l'atelier pour les tâches d'exploitation et de maintenance des installations. Etablissement de contrats à la performance pour la gestion des équipements et installations confiés au secteur privé.
	13	Développement du système de gestion à distance des chaufferies et mise en place d'un groupe d'objets pilotes. Mise en place d'un programme de remplacement et d'adaptation des systèmes de réglage des chaufferies.
	14	Poursuite du programme de rénovation et d'adaptation aux normes OPAir des chaufferies du patrimoine bâti de la Ville.

Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, 2 l'utilisation rationnelle des besoins et le développement et la valorisation des énergies renouvelables	21 Adaptation des missions du service en vue de leur intégration dans la politique environnementale et les objectifs définis par l'A21.
	Poursuite du programme de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti. 22 Poursuite du programme de gestion durable de l'eau. Poursuite du programme de maîtrise de la demande d'électricité.
	23 Essai d'intégration des systèmes de micro-cogénération couplées aux installations de chauffage. Recherche sur l'optimisation du régime de fonctionnement des moteurs électriques d'entraînement.
	24 Collaboration avec le ScanE dans le cadre de la mise en place d'un programme de politique énergétique pour les communes genevoises. Renforcement de notre collaboration avec l'association "Energies-Cités" et participation à des groupes de travail au niveau européen.
	25 Poursuite de l'exploitation du site internet pour la valorisation et la mise à disposition d'informations. Renforcement de la promotion externe des activités du service.
Gestion du service	Poursuite de la mise en application du concept de contrôle de gestion au sein du service. Rédaction et mise à disposition d'un plan directeur définissant les objectifs généraux du service et son organisation.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Le service comprend 28 postes, soit 27 à plein temps et 2 à temps partiel (50%). Aucun changement n'est prévu pour l'exercice 2003.

VARIATION DE LOCAUX

Aucune modification n'est prévue dans le cadre de l'occupation des locaux.

Conservation du patrimoine architectural

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

OBJECTIFS 2003

Suite au transfert administratif et au déménagement du service survenus au cours de l'année 2001, un effort particulier a été porté sur l'intégration de la conservation du patrimoine architectural au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. L'exercice 2002 constitue le premier cycle annuel complet effectué au sein des nouvelles structures. Au vu des résultats positifs obtenus durant cette phase actuellement inachevée, l'accent portera, pour 2003, sur le renforcement de la collaboration avec les services du département. Dans ce contexte, l'amélioration des procédures internes et la coordination des études spécifiques à entreprendre figurent parmi les objectifs prioritaires.

Missions	N°	Objectifs
1 Conseil	11	Fournir les bases théoriques et documentaires nécessaires aux services représentants du maître de l'ouvrage, dans le cadre des travaux de restauration à entreprendre sur les immeubles protégés ou dignes de protection. Anticiper les demandes en menant les études historiques. Assurer les prestations de conseil et le support technique dans le cadre des chantiers en cours d'exécution.
	12	Préparer les arguments pour les préavis touchant à l'ensemble des procédures relatives aux problèmes de protection du patrimoine, en répondant aux demandes exprimées.
	13	A la demande, fournir les conseils utiles, aux plans technique et déontologique, dans le cas des prestations fournies à des tiers par la Ville de Genève.
	14	Veiller à la cohérence entre les directives de conservation du patrimoine et l'application des principes du développement durable.

2 Recherche	21	Produire et commander les études historiques, afin de répondre dans les délais aux demandes de prestations de conseil.
	22	Poursuivre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en intégrant le projet en cours aux études menées par les autres services du département.
	23	Effectuer ou commander les investigations spécifiques selon les nécessités particulières liées aux dossiers en cours.
	24	Assurer la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville. Compléter la documentation technique. Poursuivre et achever l'archivage des dossiers selon le modèle mis en place à l'occasion du transfert récent du service.
	25	Compléter la formation du personnel du service dans les domaines scientifique et technique. Poursuivre les échanges périodiques avec les instances homologues.
3 Relations extérieures	31	Représenter la Ville de Genève auprès de la commission des monuments, de la nature et des sites, d'une part, au sein de la fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part. Assurer la coordination par une participation régulière aux travaux de ces deux instances.
	32	Programmer, organiser et coordonner les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, édition 2003 . Fournir les éléments nécessaires au développement des actions de communication menées par le département, pour ce qui à trait au domaine de la conservation du patrimoine.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un demi poste de collaborateur scientifique est requis au vu des demandes de prestations émanant des autres services, et afin de renforcer la coordination au sein du département, selon décision du Conseil Administratif (12.06.02) . A Vérifier!!!

OBJECTIFS 2003

La direction de la Division assure la coordination générale de toutes activités liées aux missions essentielles que sont les travaux de génie civil, le nettoyage et la collecte des résidus ménagers. Elle veille au respect des objectifs fixés en tenant compte des principes qui fondent un développement durable.

Missions	N°	Objectifs
1 Direction et coordination	11	Coordonner, superviser et conseiller tous services et entités chargés de l'élaboration de documents destinés au magistrat, au Conseil municipal et aux commissions.
	12	Initialisation de la mise en œuvre de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour toutes activités de la Division.
	13	Coordonner les activités du bureau du personnel et mise en œuvre d'une nouvelle base de données. Poursuivre le dialogue régulier avec la commission interne du personnel de la Division.
	14	Amélioration de l'allocation des ressources financières grâce à l'introduction progressive de la GMAO.
	15	Participation au comité directeur TC 2005 et au groupe de travail interdépartemental.

2 Relations extérieures	21 Assurer la coordination stratégique, opérationnelle et technique avec les partenaires habituels et nouveaux.
	22 Coordonner les campagnes d'information au niveau de la Division.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un poste d'adjoint de direction est requis en vue d'assurer la succession de la direction de la Division.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation.

OBJECTIFS 2003

L'unité de gestion des véhicules de l'administration (ancien garage municipal) rejoindra les ateliers voirie après transformation de ceux-ci.

En ce qui concerne les acquisitions de biens et marchandises, l'objectif est de poursuivre la collaboration avec d'autres services et groupes de l'administration (achats, commission de gestion des véhicules) afin d'élaborer des cahiers des charges applicables à l'ensemble de l'administration.

Missions	N°	Objectifs
1 Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'administration, hors SIS	11	Gérer et entretenir le parc de véhicules et engins en poursuivant dans l'usage de produits et matériaux récupérables en vue de leur recyclage.
	12	Initialiser le transfert des activités de l'unité gestion des véhicules de Gourgass à François-Dussaud.
2 Soutien logistique aux services de la voirie	21	Acquérir des produits, équipements et matériaux répondant au mieux aux critères du développement durable (dégradabilité, recyclage, provenance, etc.).
	22	Veiller à l'amélioration des locaux et installations destinés au personnel.
	23	Maintenir le niveau.
3 Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville	31	Accroître le service de conseils aux organisateurs de manifestations qui ont recours au matériel du service.
	32	Accentuer les interventions de nettoyage.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation.

OBJECTIFS 2003

Les objectifs principaux restent la participation aux groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets importants d'aménagement du domaine public, ainsi que les études techniques permettant la réalisation des travaux.

Missions	N°	Objectifs
1 Etudes		Etablir le plan régional et le plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales.
	11	Procéder aux études visant à la réalisation et/ou transformation des collecteurs selon les principes définis par le plan régional et le plan général.
	12	Poursuivre et développer l'appui technique dans le cadre de l'établissement de projets d'aménagements urbains. Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes environnementales.
	13	Développer l'expertise interne.
2 Réalisations	21	Définir avec les entreprises et les mandataires les plannings et méthodes d'intervention en veillant à minimiser l'impact des chantiers sur les riverains et usagers du domaine public.
	22	Comme pour les chantiers portant sur l'assainissement, pour ceux plus vastes qui nécessitent des reprises complètes du domaine public, le dialogue avec tous les intervenants, et en particulier les riverains, est constamment amélioré.
	23	Bien que plus rares, les chantiers strictement dédiés aux ouvrages d'art impliquent une coordination constante dans le terrain afin que la viabilité des lieux reste garantie.

3 Système d'information du territoire	31 Allouer des ressources supplémentaires aux relevés d'éléments destinés à l'établissement du système d'information du réseau d'assainissement.
	32 Densifier l'information aux riverains des chantiers.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation.

OBJECTIFS 2003

Le renforcement du nettoyage dans les zones sensibles demeure une constante. La densification des systèmes de collectes sélectives et l'indispensable information qui leur est liée constituent un objectif s'inscrivant dans le plan cantonal de gestion des déchets. Sa stratégie repose sur le tri à la source qui exige la responsabilisation de l'habitant, respectant ainsi les principes du développement durable.

Missions	N° Objectifs
1 Collecte des déchets	11 Poursuite des efforts en vue de stabiliser, voire diminuer, les quantités de déchets en vrac.
	12 Promouvoir le tri des déchets afin que les fractions recyclables s'accroissent. Pour ce faire, mettre en place des sites enterrés de récupération du verre et doter ces espaces de systèmes de collecte destinés à l'aluminium, au fer blanc et aux piles.
	13 Poursuivre la déconstruction des objets encombrants aux fins de recyclage de leurs matières constitutives.
	14 Poursuivre et intensifier les campagnes à la réalisation du bon geste afin que l'habitant soit sensibilisé au tri et facilite ainsi le recyclage. Information sur des thèmes ciblés.
2 Nettoyement du domaine public	21 Adaptation de l'organisation du nettoyage par secteur et de manière saisonnière en recourant notamment à des ressources externes. Accroître le nombre de corbeilles à déchets.
	22 Accentuer la fonction conseil aux organisateurs de manifestations et mise en œuvre de structures de récupération des déchets lors de grandes manifestations.
	23 Idem ci-dessus.
	24 Maintien qualitatif de la prestation.
	25 Mettre en œuvre des campagnes d'information longue durée incitant la population au respect de la propreté.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Deux postes d'ouvriers sont requis afin de compléter des équipes de collecte des déchets.

OBJECTIFS 2003

Outre l'entretien courant du domaine public et du réseau d'assainissement, l'objectif est également de répondre dans les meilleurs délais à toutes demandes de modifications dudit domaine résultant des études conduites par les autres services du département.

Missions	N°	Objectifs
1 Etudes		Renforcer l'anticipation lors d'interventions d'entretien compte tenu de la nécessaire coordination avec tous les utilisateurs des infrastructures du domaine public.
	11	Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes environnementales. Compléter les aménagements cyclables et piétonniers.
	12	Poursuivre les études visant à la mise aux normes nouvelles des ouvrages d'art.
	13	Contrôler systématiquement l'état des réseaux d'assainissement et éléments liés.
	14	Contrôler systématiquement l'état du marquage routier et établir le programme d'intervention.
	15	Planifier les interventions en requérant les avis de la conservation du patrimoine.
	16	Planifier les études visant à l'installation de dispositifs de limitation de consommation, de recyclage et création de nouveaux points d'eau.
	17	Elaborer les dossiers destinés aux intervenants internes et externes.

2 Réalisations	Systématiser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Accroître et densifier l'information aux riverains des chantiers et minimiser leur impact. 21 Poursuivre l'enlèvement systématique des graffitis sur les ouvrages et installations pour lesquels le service est compétent.
	22 Hormis les travaux d'entretien courant, accentuer les interventions de mise en conformité des ouvrages d'art, compte tenu des nouvelles normes de charges.
	23 Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de pollution.
	24 Procéder aux réfections systématiques du marquage routier.
	25 Conduire et/ou participer à la direction des chantiers d'entretien et de rénovation des monuments.
	26 Poursuivre les travaux d'équipements des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau.
	27 Procéder aux remplacements et réfections des barrières en recourant à des moyens internes ou externes.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un poste d'ingénieur en génie civil est requis pour faire face à l'accroissement significatif d'interventions liées à des dossiers d'aménagements urbains et/ou d'entretien.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de variation.

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJECTIFS 2003

Dans les activités habituelles découlant des missions du service, la direction et secrétariat du département se fixe l'objectif général d'assurer la transition entre le magistrat sortant et le nouveau magistrat. Le service pilotera la remise des prix quadriennaux de la Ville de Genève, manifestation ayant lieu traditionnellement à chaque fin de législature.

Missions	N°	Objectifs
1 Assistance et conseil à la présidence du département	11	Mettre à jour et clore tous les dossiers des objets en suspens.
	12	Assurer la poursuite de la réalisation des objectifs généraux.
	13	Assurer les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services, en particulier dans leurs prestations au public.
	14	Assurer le suivi des dossiers en cours, particulièrement l'introduction des conventions de subventionnement.
	15	Maintenir le niveau de la prestation.
	16	Maintenir le niveau de la prestation.
	17	Assurer le suivi des dossiers en cours.
2 Direction et coordination	21	Revoir les procédures, en particulier dans la gestion des dossiers du personnel, en relation avec le SRH.
	22	Suivre les développements des nouveaux procédés pour la présentation des budgets et des comptes.
	23	Superviser la préparation des manifestations culturelles de l'année: Fête de la musique, Nuit de la science, Lettres frontière, Fureur de lire, prix et bourses. Piloter le dossier des Prix quadriennaux.
	24	Adapter, si nécessaire, les pratiques de coordination en fonction des attentes du magistrat.
3 Relations extérieures	31	Assurer le suivi des dossiers en cours, développer de nouvelles actions à la demande.
	32	Assurer le suivi des dossiers en cours.
	33	Assurer le suivi des dossiers en cours.

OBJECTIFS 2003

Le Service administratif et technique de la Division art & culture assure des missions de soutien logistique aux autres services de la division et pour la direction et secrétariat du département. L'introduction du contrôle de gestion dans le service doit permettre de mesurer les charges de travail et les coûts des activités et déboucher à terme sur une rationalisation de la gestion.

Missions	N°	Objectifs
1 Logistique	11	Installation définitive des derniers bâtiments du service non encore reliés au réseau "418" et poursuite du déploiement du PIQ, déploiement du nouveau logiciel de gestion des salles de spectacles, passage à la gestion électronique du courrier.
	12	Simplification des procédures de gestion du temps de travail du personnel. Evaluation de l'introduction de l'horaire variable.
	13	Introduction du contrôle de gestion dans les procédures courantes du service et poursuite des travaux d'analyse des premiers résultats dégagés par les tableaux de bord. Préparation de l'introduction du nouveau logiciel de gestion comptable dès le 1.1.2004. Perfectionnement professionnel des caissiers des salles de spectacles.
2 Subventionnés	21	Poursuite des contrôles effectués, amélioration de la formalisation des contrôles de niveau 3 confiés à des mandataires externes à l'administration.
	22	Amélioration de la planification de l'engagement des ateliers pour la construction de décors notamment par une gestion informatisée du temps de travail et par le contrôle de gestion.
3 Scènes culturelles	31	Poursuite des efforts de rationalisation et de formalisation des procédures de fonctionnement des bâtiments gérés, recherche d'un équilibre entre prestations possibles et locations accordées. Poursuite de l'aménagement des locaux techniques du Casino Théâtre et finition des nouvelles installations de billetterie. Poursuite des travaux ponctuels de remise en état ou de rafraîchissement des installations techniques des salles.
	32	Introduction de la planification trimestrielle de l'engagement du personnel de salle.
	33	Formation et exercices liés à la sécurité.
4 Conseil	41	Participation au projet de rénovation de l'Alhambra et aux travaux pour la Maison des arts du Grütli et pour le Victoria Hall.
	42	Amélioration de la planification générale de l'engagement du personnel technique et étude des besoins en personnel temporaire ou auxiliaire.
	43	Poursuite des travaux d'analyse stratégique, en particulier à partir des tableaux de bord qui seront créés pour le contrôle de gestion.

OBJECTIFS 2003

Conformément aux objectifs du Département des affaires culturelles, le service de la promotion culturelle entend maintenir la qualité de ses prestations :

- poursuivre ses missions d'information auprès des publics en renforçant la promotion des grandes manifestations et en assurant la promotion des Prix quadriennaux
- étendre les mesures prises afin de faciliter l'accès des publics aux manifestations culturelles.

Missions	N° Objectifs
1 Mission de promotion	Renforcer la qualité des prestations par : - l'actualisation des stratégies de communication - une meilleure adéquation entre tirage des supports promotionnels et demande du public - l'amélioration de la diffusion des supports promotionnels 11 - le développement des sites Internet des manifestations - la création d'une nouvelle identité visuelle pour La Fureur de lire - le développement de la signalétique pour La Fureur de lire - l'évaluation des campagnes de communication
	Renforcer l'image de marque du Département des affaires culturelles et mieux faire connaître le site Internet par : - l'édition de supports promotionnels institutionnels (affiches, cartes postales) 12 - la mise à jour régulière du site Internet - la création de supports d'information multimédias sur le DAC (CD ROM) - le développement d'agendas culturels (affichage R200 et newsletter)
	Développer une nouvelle identité visuelle pour les Concerts du dimanche par l'organisation d'un concours de graphistes pour la saison 2003-2004. 13 Promouvoir Musiques en été en Suisse et à l'étranger.
	Maintenir la qualité des prestations pour le Victoria Hall, l'Alhambra, le Casino Théâtre. 14 Participer au projet de signalétique et d'accueil de la Maison des arts du Grütli. Participer à l'organisation et à la promotion des 24 heures au Grütli.
	15 Développer la collaboration avec Genève Tourisme.
	Etablir le plan d'affichage 2003. 16 Promouvoir les manifestations culturelles au moyen de supports multimédias. Améliorer la diffusion des vidéos sur le site Internet (techniques de compression). Assurer l'assistance du Centre multimédia à la demande des services et des subventionnés.
	17 Participer à l'organisation et à la promotion des Prix quadriennaux de la Ville de Genève.

Missions	N° Objectifs
2 Mission en faveur du public	21 Créer un cycle supplémentaire de cinéma des aînés. Elargir l'offre d'accès des personnes âgées individuelles dans les institutions culturelles.
	22 Réaliser et lancer la carte Genève-culture. Poursuivre le projet d'étude sur les publics.
	23 Développer les ventes de la carte 20 ans/20 francs.
3 Gestion du service	31 Introduire la comptabilité analytique en collaboration avec le contrôle de gestion. Accueillir et former deux stagiaires.

OBJECTIFS 2003

Le Service fournit des prestations à la présidence du Département pour l'application de sa politique culturelle dans toutes ses relations directes avec les artistes et avec les associations, institutions et fondations actives à Genève. Il intervient dans les secteurs de l'art musical et des arts de la scène. De plus, il participe activement à la conception et à la réalisation de plusieurs manifestations. Enfin, il assure un suivi de l'activité artistique. Dans cette perspective, il observe l'évolution des demandes des artistes et des publics et propose des mesures budgétaires, des attributions de locaux, des rénovations de bâtiments, etc. Les demandes d'amélioration de certains moyens financiers correspondent à ces propositions.

Missions	N°	Objectifs
1 Mise en place de la politique culturelle	11	Maintenir le niveau des prestations dans les domaines des soutiens à la création (théâtre, danse, musique, cinéma, bourses), aux échanges, aux intermittents et aux animations de quartiers. Développer l'appui aux centres alternatifs (Parfumerie, Galpon, Caveau). Permettre une amélioration des prestations sociales aux personnels des fondations affiliées à la FOP (soit la Fondation d'art dramatique et la Fondation de Saint-Gervais Genève). Soutenir les nouvelles orientations du Théâtre de Carouge. Renforcer les secteurs de la danse contemporaine et du cinéma (aides à la création et à la diffusion). Appliquer les accords des conventions de subventionnement. Transférer vers les associations la subvention qui allait à l'association faïtière des anciens utilisateurs de la salle Patino.
	12	Participer aux Conseils (et parfois aux Bureaux) de fondations (Fondation d'art dramatique, St-Gervais Genève, Arfluvial, Auditorium Ardit-Wilsdorf) et autres instances (Commission culture du Comité régional franco-genevois, Cité universitaire, Commission sociale et culturelle de l'Université). Etre présent lors d'assemblées générales sur demande des associations. Participer selon directives à des manifestations culturelles particulières (festivals, débats publics, etc.). Participer à l'organisation de manifestations particulières (Lettres frontière, etc.).
2 Application de la politique culturelle	21	Poursuivre l'animation et la gestion administrative des commissions de préavis. Poursuivre la gestion administrative et comptable des demandes et attributions de subventions ainsi que des conventions de subventionnement. Conclure de nouvelles conventions de subventionnement.
	22	Effectuer le contrôle de l'application des conventions de mise à disposition des locaux. Organiser et animer les séances de jurys, d'usagers, etc. Veiller au maintien du nombre et de la qualité des prestations. Préparer les éventuels aménagements (réattributions de locaux, travaux, etc.).
	23	Poursuivre l'amélioration qualitative des concerts-sérénade donnés à la Cour de l'Hôtel de Ville (intérêt des programmes, qualité des artistes). Maintenir, pour la saison d'hiver, une offre de qualité à l'intention d'un public populaire (familles, personnes âgées, à revenu modeste, etc.), parallèlement à celle des institutions locales, associations, impresarii, etc.

OBJECTIFS 2003

L'arrêté municipal du 14 novembre 2001 concernant les nouveaux soutiens en faveur de la création artistique a entraîné une reconfiguration des postes et des activités habituelles du Fmac. Les objectifs principaux pour 2003 s'inscrivent d'une part dans la continuité de ceux définis pour 2002, d'autre part dans la mise en oeuvre d'une nouvelle gestion du service dont les lignes directrices, bien que définies, restent à préciser.

Missions	N°	Objectifs
1 Soutiens à la création	11	Suivi de la réalisation des projets au Fil du Rhône prévus.
	12 à 16	Poursuite de la mise en oeuvre de la gestion et des procédures liées aux nouveaux soutiens à la création artistique (arrêté mun. 14.11.2001), évaluation.
2 Conservation	21	Finalisation du réaménagement de la réserve aux Ports-Francis. Finalisation de la numérisation des œuvres de 1991 à 2002 et des extraits vidéo pour le catalogue des collections, version papier et version informatisée. Révision de l'inventaire intégral du Fmac sur MusInfo.
3 Diffusion	31	Développement du réseau des partenaires institutionnels en vue de favoriser la circulation et la connaissance des collections à Genève comme au-delà. Création des fichiers nécessaires. Renforcement des collaborations pour améliorer la compréhension des œuvres dans leur contexte de réception et auprès du public en général.
	32	Maintien du niveau de la prestation.
	33	Publication du catalogue des collections 1991-2002, version papier et version informatisée. Elaboration d'un site Fmac sur le site du DAC. Entre temps, compléter et actualiser les informations existantes.

OBJECTIFS 2003

Les CJB sont un institut dont la mission est la conservation à long terme des savoirs et des collections. Ces missions de permanence sont indiquées par la mention "suite des [activités]". Les objectifs pour 2003 sont ceux qui ont été discutés avec le Conseiller administratif et qui correspondent le cas échéant à des points forts de l'exercice.

Missions	N° Objectifs
1 Exploration	11 Suite des travaux sur le terrain en Suisse, en Afrique et en Amérique du Sud.
	12 Suite des travaux d'expertises par l'unité de Conservation.
	13 Suite des collectes de graines en vue d'échanges. Formation du successeur de l'actuel titulaire.
2 Conservation	Reprise des travaux indispensables de reliure d'ouvrages anciens de la collection. 21 Désinfection bisannuelle de l'herbier. Suite des activités de traitement et de classement des collections.
	Début du développement d'une application gérant le catalogue des types de l'herbier. Suite de la mise en place d'une base de donnée des taxons africains sur la base du Lebrun & Stork. 22 Suite de la mise en place d'un système de cartographie pour l'édition du Species Plantarum Project, Flora of the World. Suite des activités d'informatisation des collections.
	23 Suite des travaux complémentaires aux collections sur des collections extérieures.
3 Recherche	Edition de la Flora alpina. Edition des Asteraceae de Corse/Méditerranée. 31 Fin de la check-liste des espèces du Paraguay. Suite de la clé de détermination des familles et des genres du Paraguay. Edition des Amaranthaceae et des Polygonaceae pour la Flora del Paraguay. Suite des activités de recherche fondamentale.
	32 Amélioration du système de gestion des éditions, mise en place des améliorations proposées par le comité interne ad hoc.
	33 Mise en place d'un enseignement universitaire virtuel à travers Internet (projet SUPPREM). Suite des activités d'enseignement universitaire.

Missions	N° Objectifs
4 Communication	Inauguration du Jardin de la Systématique et "espace rudéral". 41 Mise en place de panneaux d'interprétation dans les serres et dans les rocailles. Suite des activités d'entretien du Jardin.
	42 Suite des activités dans la salle du Chêne. Participation entre autres à la Marche de l'Espoir.
	43 Suite des visites guidées, grand public et formateurs.
	44 Fondation Aubert: recherche de financement pour la rénovation du chalet. Ajustement de la subvention.
5 Protection	51 Protection de la Nature en Suisse: début du développement d'une application gérant la couche végétale dans le cadre du Système d'Information du Territoire à Genève (SIEnG/SITG). Coopération au développement: suite du programme de formation de botanistes et de médiateurs du Sud.
	52 Suite de la collaboration avec le service des Forêts, de la Protection de la Nature et des Paysages.

OBJECTIFS 2003

Le projet de budget 2003 des Musées d'art et d'histoire (MAH) est basé sur le maintien des activités au niveau de ce qui a été réalisé ces dernières années. Au Musée d'art et d'histoire, suite au rafraîchissement des collections permanentes et présentation de 7 expositions temporaires. Deux sont annoncées au Musée Rath. Il en va de même dans les filiales où seront aussi présentées 11 expositions temporaires. La campagne de restauration et de conservation des collections sera poursuivie. Le budget tient aussi compte de la location de surfaces destinées au dépôt des collections ainsi qu'à l'amélioration des conditions de rangement qui sont actuellement insuffisantes et ne répondent pas aux exigences de conservation et de sécurité.

Missions	N°	Objectifs
1 Acquisitions	11	Réactualiser la politique des acquisitions formulée en 1996.
	12	Procéder aux nouvelles acquisitions en appliquant cette politique.
	13	Publier les nouvelles acquisitions.
2 Conservation	21	Mettre en œuvre la première phase du nouveau plan directeur des réserves des MAH en recherchant de nouveaux dépôts pour reloger les collections du Cabinet des estampes et de tissus. Poursuivre le reconditionnement des collections d'estampes et de dessins. Procéder au réaménagement des archives Ecart. Poursuivre les campagnes de contrôle et de restauration.
	22	Terminer la migration des données d'inventaire depuis l'ancien système dans Musinfo. Perfectionner la formation des collaborateurs chargés d'inventaire. Etablir et mettre en œuvre un programme de contrôle-qualité des données en vue de leur future exploitation. Poursuivre la numérisation des collections dans un but documentaire. Associer les images numérisées à la fiche d'inventaire dans Musinfo. Terminer le développement de l'application de gestion des prêts et dépôts d'oeuvres. Mettre en oeuvre cette application dans le secteur pilote des Beaux-Arts.
	23	Rechercher de nouveaux espaces pour désengorger la photothèque. Poursuivre la campagne de photographie systématique des collections.
	24	Planifier l'aménagement de nouveaux dépôts de livres notamment dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la promenade du Pin, et mettre en sécurité les livres précieux de la BAA.
3 Recherche	31	Poursuivre les recherches sur les techniques de conservation et de restauration des objets de collections notamment pour les drapeaux peints. Etudier au plan technologique le retable de Konrad Witz en vue de l'exposition qui lui sera consacrée. Elaborer le plan de renouvellement des appareils et instruments scientifiques adaptés aux nouvelles technologies. Poursuivre et développer les instruments de contrôle de conservation préventive.
	32	Publier la revue Genava. Poursuivre la publication des collections des MAH. Publier divers catalogues d'expositions.
	33	Poursuivre la formation des collaborateurs et des stagiaires. Relancer la collaboration avec l'Université notamment par le biais du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS)

Missions	N°	Objectifs
4 Diffusion	41	Réaménager la salle de l'Egypte et la salle des armures. Définir un nouveau concept de présentation des collections au Musée d'histoire des sciences. Poursuivre l'amélioration des présentations permanentes dans les autres filiales. Réouvrir le Cabinet des estampes.
	42	Réaliser le programme des expositions temporaires des MAH: 7 d'importance différente au MAH et 2 au Musée Rath, 4 au Cabinet des estampes, 3 à la Maison Tavel, 2 au Musée Ariana, une au Musée d'histoire des sciences, une au Musée de l'Horlogerie. Réaliser la Nuit de la science et poursuivre le programme des concerts et d'autres événements au Musée.
	43	Poursuivre le travail de <i>médiation-présence</i> par la programmation de visites commentées, de "moments famille interactifs", d'ateliers d'expression adultes et jeunes publics. Mettre en place une formation spécifique pour les formateurs: enseignants, animateurs socio-culturels, éducateurs spécialisés et de la petite enfance. Mettre en oeuvre et coordonner des partenariats co-éducatifs. Intensifier le développement d'outils de médiation-support à l'attention des visiteurs libres: documents écrits, enregistrés, manipulation, supports visuels et multimédia.
	44	Renforcer la cohérence de la communication (interne / externe). Créer une base de données afin de développer le site Internet des MAH. Procéder à la diffusion publique via le net d'une partie de l'inventaire. Réaliser le projet de signalétique autour du MAH.
5 Gestion du service	51	Assainir les installations de climatisation et de sécurité du MAH et du Musée Rath. Poursuivre l'étude de rénovation du Musée d'art et d'histoire. Procéder à la rénovation des façades du bâtiment des Casemates et étudier l'amélioration des conditions climatiques. Mettre en oeuvre les rénovations intérieures du Cabinet des estampes en vue de sa réouverture au public et de la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Mettre en oeuvre l'aménagement des combles du Musée de l'Horlogerie.

VARIATION DE LOCAUX

Le budget de fonctionnement demandé tient compte de l'impérative nécessité de reloger, pour des questions de sécurité, les collections du Cabinet des estampes et de tissus. Des surfaces de réserves sont aussi nécessaires pour ranger de nouvelles acquisitions et améliorer les conditions actuelles de rangement.

OBJECTIFS 2003

Le programme 2003 sera très atypique pour le musée d'ethnographie. L'essentiel du personnel, des énergies et des ressources sera affecté au déménagement de la totalité des objets des collections (environ 100'000 objets). Ce déménagement mettra les collections dans des conditions de stockage beaucoup plus sûres par rapport aux risques d'incendie et très nettement meilleures pour ce qui est des conditions climatiques. En raison du déménagement, le musée sera fermé au public pour une partie de l'année 2003. Il travaillera aussi à la préparation des nouvelles expositions temporaires de Conches et de Carl-Vogt qui ouvriront au début 2004. Le musée participera aux travaux de réfection du bâtiment de Carl Vogt et surtout à l'étude des projets pour un nouveau musée d'ethnographie.

Missions	N°	Objectifs
1 Conservation	11	Déménagement de l'ensemble des collections dans le nouveau dépôt : travaux de préparation (tri et étiquetage complémentaire), emballage, transport, classement et rangement des objets. Traitements et restaurations ponctuelles. Construction et installation d'équipements de rangement. Réorganisation des collections et des procédures de travail selon la nouvelle structure des dépôts.
	12	Intensification de l'inventaire informatique des collections avec photographie de manière à couvrir l'ensemble des objets des collections, notamment pour répondre aux besoins du déménagement et aux nouvelles procédures de travail.
	13	Achats et accueil de dons d'objets pour l'enrichissement des collections selon les opportunités et conformément à la politique d'achat.
	14	Achats pour la bibliothèque en fonction des recherches des conservateurs. Enregistrement des achats et dons dans la base de données du réseau des bibliothèques romandes. Service de prêts interne, publics et interbibliothèques.
2 Recherche	21	Recherches pour documenter les collections, notamment en vue des expositions et des publications en préparation (Paix, Kerala, Goulag).
	22	Rédaction de documents de synthèse des recherches en vue de la documentation des expositions et publication des catalogues accompagnant les expositions. Organisation et participation à divers congrès et comités de travaux en relation avec les activités scientifiques du musée. Rédaction et publications des rapports de synthèse de ces échanges.
	23	Préparation des cours en vue de l'enseignement donné dans les universités de Genève et Lausanne. Suivi des étudiants, diplômants et stagiaires pour leur formation, les examens et la correction de leurs travaux.
3 Diffusion	31	Travaux de rafraîchissement des salles d'exposition permanente pour leur réouverture. Études pour les transformations des expositions.
	32	Travaux de préparation et extension momentanée des salles temporaires en vue de l'ouverture des expositions temporaires sur le "Kerala" à Carl-Vogt et le "Goulag" à Conches au début 2004. Mise au point des scénographies, poursuite des travaux de préparation et réalisation en relation avec ces expositions.
	33	Préparation des accueils de classes et publics divers.
	34	Promotion générale des activités du musée.

VARIATION DE LOCAUX

Location d'un nouveau dépôt de 2880 m², pour accueillir les collections. Remise des anciens dépôts.

OBJECTIFS 2003

Garantir une conservation optimale des collections scientifiques en tant que patrimoine naturel, culturel et scientifique, ainsi que prévoir leur augmentation et mise en valeur.

Maintenir et développer un haut niveau de recherche scientifique dans les domaines relatifs aux collections du Muséum (systématique, phylogénie, biogéographie, géologie, paléontologie, minéralogie et archéozoologie), en collaboration avec des institutions internationales.

Transmettre le savoir scientifique au "grand public", ainsi que le sensibiliser et le former à la protection des espèces et de leur biotope.

Missions	N°	Objectifs
1 Conservation	10	Désinfection partielle régulière; organiser le classement selon les derniers résultats scientifiques.
	11	110 publications scientifiques fondées sur nos collections; saisie informatique de 30% de la collection des poissons.
	12	7 missions d'étude sur le terrain en collaboration avec des instituts partenaires, afin de compléter les collections de spécimens et de tissus.
	13	Maintien des abonnements actuels et nouvelles acquisitions en fonction de l'offre; gestion de la bibliothèque "Nos oiseaux".
2 Recherche	20	80 publications produites par les chercheurs du Muséum; participation au projet d'inventaire biologique de Socotra (Yémen) et du Rio Pilcomayo (Paraguay), en réponse à la recommandation numéro 35 de l'Agenda 21 (La science au service du développement durable).
	21	Participation à 12 congrès internationaux et diverses conférences et réunions; publication de la Revue suisse de zoologie (vol. 110), de la Revue de paléobiologie (vol. 22) et du Rhinophe (vol. 2003).
	22	Un travail de thèse de doctorat en cours de réalisation; accueil d'un nouveau travail de diplôme; trois cours à l'Université de Genève.
3 Communication	30	Actualisation des dernières vitrines des mammifères exotiques et modernisation des vitrines des poissons exotiques.
	31	Suite et démontage (octobre) de l'exposition temporaire "Le monde magique des grottes"; début des préparatifs pour l'exposition suivante ("Migration").
	32	Prévoir le remplacement de la titulaire de l'animation pédagogique (retraite), en lien avec le DIP; encourager les activités du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris.
	33	Promouvoir le Muséum en informant efficacement le public sur ses manifestations et activités (campagnes d'affichage, Internet, radios, télévisions, etc.); objectif: 215'000 visiteurs; assurer le meilleur accueil et une sécurité optimale pour les visiteurs; prévenir les dégâts.

VARIATION DE LOCAUX

Recherche d'un dépôt pour des collections scientifiques et stockage de matériel de décoration (env. 800 m2).

OBJECTIFS 2003

Les BMU sont un service de proximité toujours plus apprécié de la population genevoise. Parmi la diversité des services rendus, les services audiovisuels rencontrent un succès grandissant, ce qui entraîne une très forte augmentation des prêts (CD musicaux, CD Rom, DVD, vidéos). D'où des problèmes liés à la croissance limitée des collections et au manque de personnel. Le public exerce une très forte pression pour obtenir des accès publics à Internet. Il est capital d'obtenir moyens financiers supplémentaires pour soutenir l'acquisition de nouveaux documents et maintenir le niveau élevé de la collection, pour augmenter le parc informatique afin d'introduire des accès publics et pour engager du personnel supplémentaire là où cela est devenu indispensable. Ces moyens sont essentiels si l'on veut que les Bibliothèques municipales puissent poursuivre leurs missions et leurs développements selon une stratégie documentaire qui prend en compte toutes les sources d'information. Aujourd'hui, il s'agit de satisfaire l'ensemble de ces demandes documentaires, traditionnelles et électroniques. Pour être réussie, cette stratégie doit être centrée sur l'usager, tous les services des BMU convergent vers ce but. Le développement des animations culturelles prévues pour l'année 2003 répond à cette stratégie.

Missions	N°	Objectifs
Mise à disposition de collections sur tout support, adaptée à tous les publics, 1 touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et	11	Poursuivre des actions spécifiques en direction de 3 publics : les personnes âgées, les adolescents, les faibles lecteurs. Développer les pages web qui présentent les BMU afin de compléter les informations en direction des publics. Poursuivre des travaux sur la Bibliothèque virtuelle par la mise à disposition du public de 400 liens à des sites répertoriés sur Internet et organisés selon des thématiques. - Mettre à disposition la base de données sur Internet afin que les usagers puissent l'interroger à distance. - Poursuivre le travail de diplôme "Présentation numérique des Bibliothèques municipales" (2ème partie)
	12	Poursuivre les travaux sur la gestion des collections imprimées pour les adultes afin d'assurer l'équilibre général de la collection sur le réseau. Poursuivre la création d'un fonds multimédia réseau par des achats thématiques, mettre à disposition le fonds musical. Poursuivre l'informatisation du catalogue des discothèques. Poursuivre l'étude pour un nouveau système informatique de gestion des collections et des prêts. Obtenir du matériel permettant l'accès public à l'Internet (bouquets de liens et périodiques électroniques). Editer des bibliographies thématiques et sélectives en confiant leur réalisation à des professionnels.

Missions	N° Objectifs
renouvelées	Poursuivre la politique d'animation culturelle: expositions, invitations d'auteurs, lectures, conférences, envoi de l'agenda à plus de 3000 usagers. Piloter la "Fureur de lire" en collaboration avec tous les partenaires du livre à Genève. Organiser pour Genève la manifestation littéraire transfrontalière "Lettres frontière" qui met en valeur de l'édition romande en accueillant la remise du prix. Les BMU assureront la présidence du jury. 13 Etre partenaire pour l'organisation de prix littéraires "Enfantaisie", "Chronos" . Organiser des visites pour les personnes âgées en dehors des heures d'ouverture au public (Eaux-Vives, Minoteries, St-Jean). Organiser des visites pour des classes en dehors des heures d'ouverture au public. Organiser des Bibliothèques de rues à la Bibliothèque des Pâquis. Obtenir une bonne signalisation extérieure des Bibliothèques et discothèques.

Missions	N° Objectifs
2 Formation, recherche et mandats	21 Assurer la formation de 3 stagiaires de la HES. Assurer la formation de 3-4 étudiants en préformation HES. Proposer et superviser un travail de diplôme pour 3 diplômants de la HES. Assurer un enseignement régulier à la HES, CESID, CLP, BBS.
	22 Ecrire des articles sur les recherches en gestion des collections, sur la création du Fonds multimédia réseau ou faire des présentations lors de conférences.
	23 Répondre aux mandats fixés par le DAC par une participation active à des groupes de travail (Commission consultative pour une mise en valeur du livre). Participer activement au groupe Santé de la Ville.

VARIATION DE LOCAUX

Location d'une surface de 100m2 afin d'agrandir la Discothèque de Vieuxseux. 1'800.- par mois soit 21'600 par an

OBJECTIFS 2003

En 2003, la BPU se propose de poursuivre le développement des collections numériques qui sont toujours plus consultées par le public ; il s'agit notamment de mieux informer les utilisateurs des possibilités existantes (serveur de CD-Roms, périodiques électroniques, etc.), mais également de préparer le virage vers le numérique qui commence à se profiler à l'horizon en sciences humaines ; cette action se fera sans se dégager des documents imprimés. Le programme d'entretien des collections (PAC - Preservation and Conservation) sera poursuivi. La BPU veut également améliorer son soutien aux utilisateurs, car la Bibliothèque est complexe à utiliser et, avec l'arrivée du numérique, le monde de l'information devient toujours plus difficile à maîtriser par les lecteurs. La Bibliothèque doit également résoudre à long terme le problème du stockage de ses collections.

Missions	N°	Objectifs
1 Conservation	11	Définition formelle d'une politique cohérente de développement des collections dans le domaine du numérique. Planification de l'informatisation des acquisitions dans le cadre du système Virtua.
	12	Elargissement systématique du programme PAC aux imprimés, ainsi qu'aux autres documents (manuscrits, iconographies, tableaux, etc.).
	13	Poursuite de la recherche d'une solution à long terme pour le stockage des collections : dans trente ans, la Bibliothèque aura besoin de près de 100 kilomètres de rayonnages.
2 Services au public	21	Introduction de plusieurs fonctionnalités de commandes automatiques de documents par les lecteurs.
	22	Offre de nouveaux guides en ligne sur le site Internet.
	23	Révision et promotion du programme des cours offerts aux lecteurs. Poursuite de la formation des bibliothécaires et archivistes : HES, CESID, etc.
	24	Réforme du service de prêt entre bibliothèques pour prendre en compte les bouleversements liés à l'arrivée du numérique.
	25	Adaptation des prestations offertes aux clients en fonction des nouveaux équipements numériques.

Missions	N° Objectifs
3 Mise en valeur des collections	31 Achèvement de la bibliographie consacrée à Jean Vuilleumier devrait être terminée. Mise à l'abri sous verre des papyrus récemment retrouvés.
	32 Préparation de la publication de la bibliographie de et sur Nicolas Bouvier.
	33 Exposition consacrée à "L'Acte de médiation et la naissance de la Suisse moderne" en collaboration avec le département d'histoire du droit de l'Université. Ensuite, réfection de l'Espace Ami Lullin.
	34 Poursuite des "Jeudi midi de l'affiche" qui rencontrent un réel succès. Lancement d'autres projets sur ce modèle. Participation à la "Fureur de lire".
	35 Poursuite du travail de collaboration avec d'autres institutions pour la création de catalogues collectifs (RERO, catalogue collectif suisse des affiches, MusInfo). Recherche d'une solution de ce type pour les manuscrits. Poursuite de la rétroconversion du catalogue alphabétique des imprimés.

VARIATION DE LOCAUX

Mise en service des locaux de stockage loués pour la BPU au Quai du Seujet (7 kilomètres de rayonnages), solution temporaire à l'engorgement des dépôts.

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA SECURITE

DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE

RAPPORT A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2003

L'introduction du contrôle de gestion nous permet de mieux redéfinir nos objectifs et d'évaluer le coût de nos prestations. Tous nos services travaillent dans ce sens, en privilégiant l'objectif d'un développement durable qui nécessite non seulement de déterminer le coût des prestations mais également d'en apprécier la valeur et l'impact dans notre société. Dans cette optique, nous nous efforçons, en 2003, de renforcer l'appui apporté aux clubs, par le biais de subventions, pour favoriser le développement du sport populaire, de renforcer la sécurité en garantissant un effectif opérationnel du SIS la nuit, de continuer l'effort d'aide apportée par le S.A.P.P. en cas de catastrophes ou de situations problématiques, par exemple lors d'afflux de réfugiés, d'améliorer le contrôle du domaine public par le Service des Agents de Ville et du Domaine Public et en gérant les zones bleues. Cette dernière activité nécessite l'engagement d'environ 110 agents selon des conditions spécifiques, différentes de celles appliquées aux ASM. Elle se justifie pleinement, la mise en place d'une réglementation particulière destinée à éviter la circulation inutile en ville devant être impérativement suivie d'effets.

Vu le succès rencontré par les clubs qui comptent de plus en plus de membres, et l'intérêt manifesté tant par les juniors que par les seniors pour toutes les activités organisées à leur intention, les subventions doivent être revues à la hausse. Il faut relever que les activités sportives et la fréquentation des stades jouent un rôle important dans le développement durable puisqu'elles permettent de renforcer les liens entre les individus. De plus, les activités sportives proposées aux juniors permettent, outre l'effet bénéfique sur la santé, d'intégrer les nouveaux arrivés dans notre ville. Quant aux nouvelles façons de pratiquer le sport, notamment dans la rue, les expériences récentes (par exemple le street ball et le beach volley sur la Place du Rhône) nous incitent à les développer. Des crédits spécifiques seront déposés pour le sport-loisirs en plein air, du type patinoires de quartiers. En outre, d'importantes manifestations sportives internationales sont d'ores et déjà agendées pour 2003.

Enfin, les nouveaux problèmes liés à la violence nous incitent à développer la surveillance dans certains quartiers. Afin de faire face aux changements rapides, l'achat de portakabines qui seront placées dans les quartiers à risques, est prévu. Elles permettront d'assurer une meilleure sécurité grâce à la présence d'Agents de Ville qui développeront les activités d'îlotage.

Toujours dans le cadre du développement durable, les activités de coopération, de formation et d'échange de savoir nous incitent à prévoir un poste temporaire au S.A.P.P.

En ce qui concerne les relations entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, la création d'un Bureau de coordination intégrant les communes dans l'examen des divers problèmes et propositions pour les résoudre, est prévue. Ce renforcement des liens entre la Ville de Genève et les communes qui bénéficient des prestations du SIS, et qui, par conséquent, versent à la ville une participation non négligeable pour couvrir les frais de fonctionnement du SIS, devrait faciliter les relations.

OBJECTIFS 2003

Pour répondre à une demande toujours croissante en matière de prestations sportives et de loisirs, le service entend développer ses activités de "Sport pour Tous" pour les aînés et les jeunes au travers de cours et d'écoles d'initiation. Les actions de promotion seront développées pour faire encore mieux connaître ces activités. L'appui à l'organisation de manifestations sportives sera renforcé pour permettre aux associations de mettre en valeur leur discipline. Les installations toujours plus sollicitées par le public seront l'objet de mesures d'entretien accrues et nécessiteront une grande attention en matière de planification.

Missions	N° Objectifs
1 Exploitation d'installations sportives	11 Renforcer la surveillance dans les installations sportives.
	12 Renforcer l'entretien technique et la maintenance des équipements et installations nécessaires à la conservation, à la sécurité et à l'hygiène des lieux.
	13 Garantir une planification des salles et terrains optimale répondant aux demandes des usagers.

2 Organisation de prestations sportives offertes au public	21 Accroître le nombre d'écoles de sports destinées aux jeunes en accord avec la demande.
	22 Compléter l'offre des prestations pour le grand public et en assurer la variété. Accroître les actions visant à mieux les faire connaître.
	23 Développer les activités pour les aînés en étoffant l'offre de cours et de séjours.
3 Organisation de manifestations	31 Mettre à disposition des fédérations et associations les équipements et infrastructures permettant l'organisation de manifestations régionales, nationales ou internationales.
	32 Offrir aux associations ou fédérations organisatrices un soutien technique et logistique en personnel qualifié.
4 Soutien et encouragement au sport	41 Maintenir un contact permanent avec les clubs et associations sportives

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Secteur technique : un poste supplémentaire d'ouvrier spécialisé patinoire pour faire face au développement des activités de glace et à l'exploitation de patinoires de quartier; un poste supplémentaire de monteur-électricien nécessité par le développement des missions et du travail des électriciens, notamment lors des manifestations. Secteur administratif : un poste supplémentaire de collaborateur administratif pour renforcer le secrétariat central particulièrement dans le domaine des manifestations et des dossiers traités par la direction.

OBJECTIFS 2003

Sur les dix dernières années, les interventions du SIS ont quasiment doublé pour atteindre en 2001 le chiffre record de 8454 interventions. Avec la nouvelle législation sur l'organisation des transports sanitaires urgents entrée en vigueur en 2001, le SIS a également vu son champ d'action dans le domaine sanitaire s'accroître. Cet état de fait conjugué avec les exigences toujours grandissantes de la formation du personnel, sans oublier les contraintes de service allant en s'amplifiant, a eu pour effet induit de diminuer, la nuit, de façon importante l'effectif opérationnel du SIS . Le niveau atteint ce jour est au-dessous de la limite tolérable. L'augmentation des interventions a également pour effet une usure plus rapide des pièces d'équipement personnel et du matériel. Cet état de fait implique une adaptation et un renouvellement plus importants et plus rapides des biens. Une adaptation de notre tactique d'intervention, permettant une meilleure protection des sinistrés et de minimiser les dégâts de fumée, est également nécessaire. Elle se caractérise par l'utilisation de moyens de ventilation supplémentaires permettant la mise en surpression des locaux touchés par un incendie.

Missions	N°	Objectifs
1 Interventions	11	Garantir un effectif opérationnel, de nuit, d'au minimum 16 sapeurs-pompiers par la création de 8 postes supplémentaires. Organiser une école de formation afin de former 12 nouveaux sapeurs-pompiers. Assurer le renouvellement des pièces d'équipement usagées. Améliorer la protection individuelle des sapeurs par l'acquisition de pantalons de feu, de gants anti feu et de tenues F1. Garantir, progressivement sur quatre ans, la mise en conformité aux nouvelles normes en vigueur des extincteurs du service. Faire l'acquisition de ventilateurs afin de mettre en ouvre la tactique d'intervention par ventilation positive.
	12	Renouveler le matériel usagé de sauvetage en terrain difficile. Augmenter l'autonomie opérationnelle dans le secteur sanitaire par l'engagement de 2 sapeurs-sauveteurs supplémentaires. Augmenter l'autonomie opérationnelle dans le secteur sanitaire par l'engagement de 2 ambulanciers temporaires. Facturer les interventions liées aux transports sanitaires urgents selon les normes légales édictées par le Conseil d'Etat.
	13	Renouveler les scaphandres autonomes d'intervention chimique usagés afin d'assurer la protection de 8 hommes. Sous-traiter l'entretien de l'unité navale, compte-tenu de la spécificité des travaux à entreprendre.
	14	...

2 Prestations pour des tiers	21 Adapter les machines des ateliers aux normes de la SUVA afin de garantir la sécurité des employés. Equiper les sauveteurs auxiliaires d'un pull en laine.
	22 Augmenter les redevances perçues pour l'exploitation des raccordements des systèmes de détection incendie privés.
	23 Indexer les soldes et indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, inchangées depuis de nombreuses années.
	24 Augmenter le montant destiné à l'acquisition de pièces de musée, inchangé depuis des décennies. Organiser le traditionnel défilé quadriennal à l'égard de la population et des autorités municipales. Organiser l'assemblée générale de la Fédération Genevoise des Corps de Sapeurs-Pompiers, le tournus incombant à la Ville de Genève

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Création de 8 postes de sapeurs-pompiers et de 2 postes de sapeurs-sauveteurs afin d'assurer des effectifs opérationnels, de nuit, minimum.

VARIATION DE LOCAUX

L'intégration du complexe de l'actuel Garage municipal aux installations du SIS est prévue dans le courant de l'année 2003.

Service d'Assistance et Protection de la Population (S.A.P.P.)

Département municipal des sports et de la sécurité

OBJECTIFS 2003

Le service a pour mission la protection des citoyens de la commune en cas de situation d'urgence. Il assure la formation des miliciens, des collaborateurs de la Ville de Genève et d'autres entreprises de la place en matière de prévention, protection, sauvetage et assistance. Il dispense des cours ouverts au public pour développer la sécurité à domicile. Il s'occupe de l'entretien des constructions et du matériel nécessaire à la protection de la population et des personnes astreintes à servir dans la protection civile de par la Loi fédérale. En cas de besoin, les membres du service assurent le relogement des personnes sinistrées et l'assistance des intervenants. Le S.A.P.P. coopère avec les pays étrangers en matière de prévention et de lutte contre les catastrophes. Il développe un partenariat avec le Comité International de la Croix-Rouge, notamment en collaborant à la formation de ses délégués et en intégrant des modules de droit humanitaire dans les cours au profit de l'Organisation Internationale de la Protection Civile. Le S.A.P.P. participe à la mise au point d'un concept de sécurité et de protection des biens culturels. Il favorise le développement des mouvements associatifs ou l'action caritative en mettant à disposition de la collectivité certains de ses moyens matériels.

Missions	N°	Objectifs
Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans les situations d'urgence	11	Adaptation de la structure de l'Organisation de Protection Civile (OPC) à la réforme fédérale. Implémentation d'une nouvelle application informatique de gestion du matériel propre à toutes les communes genevoises. Mise en place des directives fédérales (nouvelle terminologie, nouveaux effectifs). Réalisation de nouveaux dossiers d'intervention et de nouveaux plans de l'OPC.
	12	Maintien quantitatif et qualitatif de la prestation. Gestion d'une application de mise à l'abri de la population respectant la cellule familiale. Entretien technique des installations destinées aux formations de protection civile et mises à la disposition de la population (ventilation, électricité, chauffage, sanitaire, etc.)
	13	Campagne d'information pour faire connaître l'utilité de l'Office Communal de l'Approvisionnement Economique (OcAE).
	14	Développement de la synergie avec les partenaires de la protection des biens culturels pour mener à bien la réalisation de plans d'intervention en cas de sinistre de la vie de tous les jours (feu/inondation). Poursuite de la planification de la mise à l'abri des biens culturels pour les sinistres majeurs.

2 Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection	21 Adaptation des programmes de formation à la réforme fédérale (nouveau contenu, nouvelle durée).
	22 Développement de la formation en matière de prévention, de protection, de sauvetage et d'assistance. Promotion de la sécurité sur la place de travail et à domicile, par des cours "tout public" et des cours pour les entreprises de la place et certaines administrations (SSA, Corps des gardes de l'environnement).
	23 Dans le cadre du programme de cours des Ressources Humaines, enseignement de diverses matières au profit des correspondants de sécurité et participation au groupe de travail d'évaluation des cours RH. Gestion d'une navette de bus entre le centre-ville et Richelien pour les collaborateurs de l'administration. Organisation du 20ème anniversaire du centre de formation et travaux d'embellissement de sa zone de verdure.
3 Coopération internationale	31 Actions à l'étranger à la demande du Conseil Administratif (projets d'entraide ou opération de soutien lors d'une catastrophe). Formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel éventuellement livré.
	32 Création d'un centre international de formation. Développement de la synergie avec le CICR et l'OIPC pour la formation en droit humanitaire et la gestion des situations de catastrophe ou de camps d'assistance. Echange de savoir-faire au service de la solidarité internationale et du développement durable.
4 Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration	41 Développement de la synergie avec le SIS et les autres services de la Ville de Genève. Relogement des personnes sinistrées. Assistance aux services d'intervention en cas de sinistre important. Perfectionnement du personnel astreint au service de piquet.
	42 Formation du personnel au permis professionnel permettant le transport de personnes au moyen de véhicules munis d'un tachygraphe.
	43 Politique de communication à l'intention des associations socio-culturelles et des groupes sportifs.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Création d'un poste temporaire

OBJECTIFS 2003

Le statut d'agents de sécurité municipaux (ASM) a considérablement étendu le champ d'activité du corps des agents. L'augmentation de l'effectif des agents va permettre de répondre en partie aux nouvelles tâches confiées, matérialisées notamment par la généralisation du contrôle des zones bleues, par les services de support à la police cantonale et par l'intégration des agents affectés au contrôle des empiétements sur la voie publique. Le service va donc se consacrer en 2003 à renforcer l'intégration d'un nombreux personnel nouveau et au développement d'une politique interne et externe de communication.

	Missions	N°	Objectifs
1	Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public	11	Intégrer les agents de sécurité municipaux dans le processus du contrôle du domaine public. Traitement des panneaux mobiles qui seront retirés si non-autorisés. Délivrance de permission dans un délai plus rapide. Envoi de la facturation en début d'année.
		12	Chaque gestionnaire engage une action spécifique dans son secteur pour traiter les procédés de réclame non conformes. Les procédés de réclame à caractère durable sont enregistrés dans la base géomatique.
2	Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public	21	Recenser les collectivités de quartier (maisons de quartier, associations, groupements divers) et développer une campagne de police de proximité. Développer avec des partenaires sociaux un outil d'écoute sociale. Assurer en permanence la présence d'agents dans des secteurs "instables" sur le modèle de postes mobiles de type Portakabin.
		22	Etendre progressivement le contrôle des zones bleues à l'ensemble du territoire municipal chaque fois qu'une présence permanente de 3 agents par secteur peut être garantie.
3	Gestion du service	31	Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des prestations. Former à cette pratique l'ensemble des cadres au niveau direction.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

80 postes fixes et 30 postes temporaires

VARIATION DE LOCAUX

Ouverture d'un poste dans le quartier des Charmilles. Ouverture de 2 antennes de quartier (Jonction, rue de Lausanne/Cornavin)

**DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

OBJECTIFS 2003

La direction du département veille à la mise en œuvre des options politiques du magistrat et s'assure de l'application de ses décisions. En 2003, le département souhaite initier un projet de sensibilisation à l'environnement urbain, destiné à la population.

Missions	N°	Objectifs
1 Direction et coordination	11	Mise à jour des supens émanant du CA et du CM (motions,..)
	12	Gestion courante du service
	13	Poursuite de la coordination interdépartementale
2 Développement des liens sociaux et cohésion sociale	21	Evaluation et développement des prestations
	22	Veiller à l'évolution des facteurs démographiques
	23	Analyse financière de chaque subventionné pour le prochain budget (2004)
	24	Réflexion quant aux thèmes des différentes manifestations organisées par les services du département
	25	Examen des dossiers de coopération au développement en fonction des options et priorités 2003 du CA.
3 Relations publiques	31	Poursuite des relations et de la collaboration avec les services et autres entités privées ou publiques
	32	Veiller à la bonne circulation de l'information ainsi qu'à la mise à jour de tous les supports existants.
	33	Poursuivre avec l'information départementale Lettre.5 et introduction d'une information par service pour certains.
	34	Poursuivre avec les représentations de la ville et du département au sein de divers organismes et comités.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Un demi-poste demandé pour la sensibilisation de la population à l'environnement urbain.

OBJECTIFS 2003

Assurer un développement quantitatif de l'offre par une meilleure prise en compte de la demande des familles, en créant 150 nouvelles places, permettant d'accueillir environ 200 à 250 enfants âgés de 0 à 4 ans.

Tendre à l'amélioration des conditions de travail du personnel des institutions petite enfance afin que leur statut se rapproche du statut du personnel municipal.

Missions	N° Objectifs
1 Création et développement de structures d'accueil petite enfance	Mise à disposition d'un numéro de téléphone unique pour gérer les places d'accueil petite enfance sur le territoire de la Ville de Genève. 11 Instauration d'une unité de recherche pour analyser les différentes données obtenues par le biais, d'une part des institutions petite enfance et, d'autre part, du numéro de téléphone susmentionné. Produire des statistiques plus ciblées et localisées par quartier des besoins en matière de modes d'accueil. Renforcer la supervision des institutions au niveau pédagogique.
	Pour saisir les opportunités de création de places d'accueil qui se présentent chaque année, les financements suivants sont prévus : 12 - pour le budget d'exploitation de 150 nouvelles places en institution, une somme est budgétée, - pour les investissements, un crédit extraordinaire de type enveloppe a été initié en 2002 et permettra l'aménagement de places d'accueil dans des locaux privés ou publics. Etudier la modernisation de l'outil informatique permettant un meilleur lien entre les institutions et la DPE et donc une meilleure gestion des places existantes.
2 Supervision, contrôle et assistance de structures d'accueil petite enfance	Elaboration d'un document de références sur le traitement des salaires. Les améliorations principales de la CCT prévues au budget, sont : 21 - ajustement du 13e salaire progressif, - participation aux primes de l'assurance maladie et accident - allocation de naissance.
	22
	23 Mise en réseau des institutions pour améliorer la complémentarité par quartier. Publication d'un référentiel qualitatif à l'intention des institutions.
	24 Dans le but d'améliorer la communication entre les services de la Ville de Genève et les institutions petite enfance, ces dernières vont progressivement être équipées de messagerie électronique.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Parmi les postes nécessaires à la réalisation des objectifs précités, ont été retenus pour 2003 :

- 1,5 poste de secrétariat
- 1/2 poste de réceptionniste-standardiste
- 1 poste d'ouvrier qualifié

VARIATION DE LOCAUX

Dans le courant de l'année 2002, une opportunité s'est présentée de louer des locaux plus adéquats au service. Sur décision du Conseil administratif, la Délégation à la petite enfance a pu déménager dans le courant de l'année 2002.

Le montant nécessaire au règlement du loyer a été inscrit au budget 2003.

OBJECTIFS 2003

Le service souhaite renforcer son action dans le domaine de l'entretien des bâtiments scolaires et des places de jeux, tant en ce qui concerne les travaux que le nettoyage, ceci en étroite concertation avec les différents acteurs de l'école que sont les enseignants, les élèves, les parents et les associations de quartier. Par ailleurs, il va entamer une négociation avec les associations qui gèrent des activités déléguées (restaurants scolaires, ludothèques, colonies) en vue de définir des objectifs plus précis et mieux adaptés .

Missions	N°	Objectifs
Mettre à disposition du département de l'Instruction publique les bâtiments, 1 infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé	11	Corriger les critères de classification des locaux scolaires, de manière à ce que le recensement de ces locaux permette d'utiliser plus rationnellement les possibilités existantes.
	12	Augmenter le taux de réponses positives du service aux demandes de travaux d'entretien dans les écoles. Développer des actions d'information et de prévention "préaux propres".Poursuivre l'expérience des budgets participatifs dans les écoles. Donner plus d'importance à la présence du responsable de bâtiment dans les écoles et améliorer l'encadrement.
2 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires	21	Intégrer les 2P à la fête des écoles enfantines. Développer les animations lors des fêtes de fin d'année scolaire. Introduire des livres dans le choix de cadeaux proposés aux élèves. Refaire les panneaux des classes enfantines (cortège). Relooker l'affiche des marchés aux puces. Evaluer l'expérience du Bazarados et, le cas échéant, réitérer cette action. Poursuivre l'étude sur le niveau de sécurité des places de jeux et leur adéquation aux besoins actuels des quartiers et réagir rapidement aux situations urgentes sur le plan de la sécurité et de la vétusté.
	22	Elaborer des principes généraux sur lesquels devront se fonder les activités déléguées aux associations (restaurants scolaires, ludothèques, colonies), ceci grâce à la création d'une unité périscolaire.Poursuivre les négociations avec les associations de restaurants scolaires en vue d'établir un prix unique des repas scolaires. Entreprendre des négociations avec les associations de restaurants scolaires et le GIAP en vue d'introduire une facturation unique. Rechercher de nouveaux lieux d'accueils pour les restaurants scolaires en sureffectif. Développer l'accompagnement du personnel de cuisine en vue d'améliorer la qualité et la sécurité alimentaires. Développer l'information aux élèves et aux parents sur les principes de l'équilibre alimentaire. Evaluer l'adéquation de l'offre par rapport à la demande dans le domaine des ludothèques et des colonies de vacances.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Cellule 500300 = 1,5 poste

1,5 poste pour la cellule jeux, permettant d'une part de titulariser une employée technique engagée dans le cadre du fonds chômage et dont la collaboration est indispensable pour mener à bien le travail de mise à niveau des places de jeux sur le plan de la sécurité et de l'adaptation aux nouveaux besoins du quartier et, d'autre part, de compléter le demi-poste lié à la fonction de "coordinateur écoles et quartiers".

Cellule 500301 = 1 poste de responsable de bâtiments scolaires pour renforcer l'encadrement des concierges sur le terrain et les coacher dans leurs tâches de prévention et de médiation.

OBJECTIFS 2003

L'objectif essentiel du service est lié au développement durable et, en particulier, à la protection de l'environnement urbain. Pour cela, le SEVE s'efforce de conserver intégralement les grands parcs légués à la Ville par de généreux mécènes, d'embellir les massifs floraux et d'améliorer les espaces verts de quartier. En matière de rationalisation des activités, le regroupement des établissements horticoles doit passer dans sa phase de concrétisation. De nombreux locaux ne sont pas adaptés (mixité) et les travaux nécessaires doivent être entrepris dans les meilleurs délais par le service des bâtiments.

Missions	N° Objectifs
1 Planification, Entretien, Aménagement, Parcs aux animaux, Décoration	Amélioration paysagère des massifs floraux (Horloge fleurie, jardin de la Perle du Lac, Quai Wilson et massif en éventail du parc La Grange). Participation au concours européen de fleurissement. Revalorisation des parcs Gourgass et des Acacias. Structure de nettoyage en dehors des heures administratives et lors de certaines manifestations. 11 Dépôt d'un crédit extraordinaire pour installer 400 bancs publics supplémentaires. Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de la construction d'une station de pompage sur la rive droite. Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de la réfection des cheminements et de la remise en état des réseaux d'arrosage. Politique de santé et de sécurité au travail : suivi de formation pour la taille hivernale, l'élagage, les travaux forestiers et les traitements phytosanitaires. Campagne de sensibilisation pour la protection de la peau lors de la manipulation des produits chimiques. 12 Déterminer les coûts relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles et des paroisses ainsi que les décorations florales internes à la Ville.
2 Environnement	Développement durable: poursuite de la politique en matière de biodiversité et de renaturation. Emploi de la lutte biologique dans la production horticole et dans l'entretien des espaces verts. 21 Emploi de la fumure raisonnée, diminution de la consommation d'engrais. Mandats externes sur l'impact environnemental de certaines activités du service Obtention d'un poste d'administrateur-concepteur pour le projet du patrimoine vert. 22 Finalisation du projet concernant le transport des résidus compostables. Récupération des piles, batteries, plastique industriel du service. Utiliser du bio carburant pour certains véhicules test du service.

Missions	N°	Objectifs
3 Vulgarisation, Représentation vers l'extérieur	31	Publication du guide dendrologique des parcs de la rive droite. Réédition du guide dendrologique des parcs de La Grange et des Eaux-Vives. Réédition de la plaquette du parc aux animaux du Bois-de-la-Bâtie. Renouvellement des supports d'information du parc aux animaux du Bois-de-la-Bâtie. Création nouvelle affiche relative au respect des parcs. Publication relative aux contrats de culture. Finaliser le projet des panneaux d'information dans les parcs.
	32	Festival des arbres de Noël. Participation aux expositions florales suivantes : Montréal, Nyon et Bourg-en-Bresse.
Gestion du service		Les grands projets pour améliorer la gestion interne sont : la mise à jour du projet de développement de la pépinière des Bornaches en remplacement partiel des contrats de culture (acquisition/échange de terrain); le crédit d'étude en vue du regroupement des établissements horticoles aux Bornaches; le remplacement de véhicules, machines et engins; le développement d'un logiciel pour l'organisation interne des ressources humaines (gestion des heures et des indemnités), la rénovation urgente de certains locaux des jardiniers par le service des bâtiments; la création d'un local de jardiniers à la promenade de l'Europe.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Deux postes supplémentaires d'horticulteurs/trices sont requis pour entretenir les nouveaux espaces verts.

VARIATION DE LOCAUX

Devant la multiplication des petites structures dans de nombreux lieux en Ville, une rationalisation des locaux est nécessaire. Une partie de la réponse se trouve dans la proposition du Conseil administratif no 207 (anciennes halles Tivoli-Feldschlössen)

ETAT CIVIL

Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

OBJECTIFS 2003

Le service de l'Etat Civil devra mettre en place de nouvelles procédures informatiques qui lui permettra d'être en conformité avec les directives fédérales le concernant. Dans le même temps, le service de l'Etat Civil accentuera son action en direction des personnes non francophones.

Missions	N°	Objectifs
1 Gestion des événements d'état civil	11 à 17	Introduction du système informatisé "Infostar" (INFormatisiertes STAndesRegister) par le Département fédéral de justice et police pour tous les offices d'état civil suisses. Traduction du site Internet consacré aux démarches de l'état civil en langues étrangères.
Gestion du service		Améliorations du site Internet. Nouveaux moyens pour l'accueil et l'orientation du public dans les bureaux.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Pas de variation.

POMPES FUNEBRES, CIMETIERES ET CREMATOIRES

**Département municipal des affaires sociales, des écoles et de
l'environnement**

OBJECTIFS 2003

Refonte du règlement des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève.

Mise à disposition, au cimetière de Saint-Georges, de quartiers confessionnels pour les communautés juives et musulmanes.

Mise en conformité selon les directives de l'OPAIR des pupitres de commandes des fours crématoires et mise en place de filtres sur les cheminées.

Missions	N°	Objectifs
1 Gestion des Pompes Funèbres Officielles	11	Organisation des obsèques
	12	Fournitures funéraires achetées aux tiers
2 Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire	21	Convois funèbres et transport de corps
	22	Traitement des corps
	23	Chapelles et chambres mortuaires
	24	Incinération
3 Gestion des cimetières	31	Entretien et surveillance des cimetières
	32	Creusage et remblayage de fosses et columbariums
	33	Prestations internes des ateliers
Gestion du service		Informatisation du centre funéraire de Saint-Georges

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Deux postes d'ouvrier d'entretien portés au projet de budget 2003.

OBJECTIFS 2003

Le projet de budget 2003 a été élaboré en prenant en compte, d'une part la poursuite de la réorganisation du service, en concertation avec l'ensemble de nos partenaires et, d'autre part, l'évolution des besoins tant au niveau de la population que des institutions présentes dans les CASS. Par ailleurs, les moyens demandés permettront le développement et l'accueil de personnes en situation précaire et l'extension des projets "aîné-e-s et nouvelles technologies".

Missions	N°	Objectifs
1 Aide financière aux personnes ou familles de condition modeste et aux associations sociales	11	Poursuivre et renforcer les aides financières aux personnes en situation précaire, tout en développant une politique d'information ciblée auprès des professionnel-le-s concerné-e-s.
	12	Soutenir les locataires, notamment ceux de la Gérance immobilière municipale, se trouvant en difficulté sociale, par la création d'un fonds qui permettra la prise en charge des arriérés de loyer des intéressé-e-s.
2 Lutte contre l'exclusion sociale	21	Renforcer la rôle de la Ville de Genève en matière d'exclusion
	22	Etudier l'ouverture, sur la rive droite, d'une deuxième antenne d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation précaire, à l'image du Square Hugo.
3 Maintien à domicile de personnes à autonomie réduite	31	Développer une politique de santé publique dans les quartiers, à partir des immeubles avec infirmerie (IAI)
4 Animation pour personnes âgées	41	Développer une politique d'animation en faveur des aîné-e-s, notamment dans le cadre des Espaces-Quartiers-Aîné-e-s.
	42	Etudier l'ouverture, sur la rive gauche, d'un deuxième espace "aîné-e-s et nouvelles technologies", à l'image de l'Espace Emma Louise Zell.
	43	Poursuivre les soutiens accordés aux clubs d'aîné-e-s.

Missions	N°	Objectifs
5 Aide sociale polyvalente accessible à l'ensemble de la population dans le cadre du dispositif CASS	51	Mise en place progressive de l'unité d'apport communautaire dans les CASS
	52	Développer une approche d'interventions par projets, notamment grâce à la mise en place d'équipes pilotes dans les quartier et former les collaborateurs/trices concerné-e-s du service à l'approche communautaire.
	53	Répondre aux demandes d'extension des locaux et de nouveaux équipements, conformément aux dispositions législatives cantonales, en fonction des besoins annoncés par l'Hospice Général et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Cellule 500757 (Espace Emma Louise Zell) : + 1 poste / Cellule 500756 (Square Hugo) : + 1 poste

Ces deux postes de travail supplémentaires permettront de renforcer les équipes actuelles en vue de l'ouverture d'une deuxième antenne d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation précaire et d'un nouvel espace "aîné-e-s et nouvelles technologies" (Espace Emma Louise Zell).

VARIATION DE LOCAUX

Augmenter le nombre de surfaces locatives pour répondre aux besoins des CASS, des projets pilotes d'action communautaire de proximité ainsi que ceux liés à la mise en place de la deuxième antenne d'accueil et d'hébergement (Square Hugo n° 2) et du nouvel espace "aîné-e-s et nouvelles technologies" (Espace Emma Louise Zell).

OBJECTIFS 2003

Les activités du service doivent désormais s'inscrire dans le budget de fonctionnement de la Ville, alors que la plupart d'entre elles étaient auparavant réalisées grâce à un crédit extraordinaire (PR-84). Les contrats du personnel hors-murs doivent être pérennisés et la structure administrative du service renforcée afin de répondre aux obligations municipales. Sur le terrain, le renforcement de la présence des travailleurs sociaux doit permettre de lutter contre le sentiment d'insécurité que ressentent les citoyens.

Missions	N°	Objectifs
1 Actions pour, par, avec les jeunes	11	Poursuite du travail en réseau grâce aux Travailleurs sociaux hors-murs.
	12	Amélioration des relations ados-adultes dans les Centres de loisirs.
	13	Solutions de relogement pour Trialogue et Kultura.
	14	Refonte des systèmes de calcul des subventions.
	15	Réfections lourdes à l'Auberge de Jeunesse et à la Résidence Le Voltaire.
	16	Développement des projets de sports urbains, patinoires de quartier, skate couvert.
	17	Recherche de locaux musique, aménagement rue de Lyon, école des Ouches.
2 Manifestations, animations et fêtes	21	Etude d'une nouvelle formule pour les Promotions Citoyennes.
	22	Participation aux Fêtes de Quartier.
	23	Organisation de contest de Skate ou BMX, championnats genevois.
3 Relations publiques	31	Participation à divers groupes de travail.
	32	Animation de divers forums.
	33	Convention de mise à disposition à mettre en place, répartition des rôles à redéfinir.

VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")

Les postes de travailleurs sociaux hors-murs doivent désormais être intégrés au budget de fonctionnement annuel : 5 postes de TSHM + 1 poste de coordinateur = 600%

VARIATION DE LOCAUX

Etude à entreprendre pour reloger le service, trop à l'étroit dans ses locaux.

PRÉSENTATION FINANCIERE

A. Budget de fonctionnement

1. Evolution entre les comptes 2001, le budget 2002 et le projet de budget 2003

(l'analyse porte sur les chapitres 40 à 46 et 30 à 36)

En raison de l'incertitude liée au changement de système d'imposition cantonal, les prévisions relatives aux revenus font état d'une diminution de 13,1 mios de francs par rapport aux comptes 2001 (ci-après C2001), soit -1,4%. Cette prudence est le résultat des informations fournies par l'Administration fiscale cantonale sur la base des premières taxations 2001.

La même prudence ayant été appliquée l'an passé dans le processus budgétaire, le projet de budget 2003 laisse en revanche apparaître 48,9 mios de francs de revenus supplémentaires par rapport au budget 2002 (ci-après B2002), lesquels représentent 5,4% de hausse relative.

Deux chapitres présentent des accroissements importants et significatifs : il s'agit des revenus des biens (chapitre 42) et des revenus divers (chapitre 43). Pour leur part, compte tenu des remarques ci-dessus, les impôts (chapitre 40) ne progressent que dans la comparaison projet de budget à budget, une forte diminution des estimations fiscales étant envisagée par rapport aux comptes 2001.

Au niveau des charges de fonctionnement, soit hors amortissements, la hausse importante et régulière constatée depuis le début de la législature se poursuit. En comparaison aux comptes 2001, 54,2 mios de francs supplémentaires (+6,9%) sont venus alourdir le compte de fonctionnement du ménage communal.

Mis en relation avec le budget voté pour l'exercice 2002, le projet de budget 2003 laisse apparaître 50,8 mios (+6,5%) de charges supplémentaires. Une analyse plus approfondie des chapitres participant à cet accroissement est proposée ci-après, mais il est d'ores et déjà possible de relever l'implication de certains chapitres, soit les charges de personnel (chapitre 30), les biens, service et marchandises (chapitre 31), les pertes sur débiteurs (chapitre 33) et, hausse la plus importante, les transferts à des tiers : subventions et allocations (chapitre 36).

Le détail de ces écarts est développé plus avant dans le présent rapport.

2. Analyse des charges et des revenus par département

Comparaison entre les comptes 2001, le budget 2002 et le projet de budget 2003

Le tableau présenté ci-après permet d'observer, par département, l'évolution des charges de fonctionnement directes (c'est-à-dire sans les charges financières en intérêts et amortissements (chapitres 32 et 33), lesquelles ne sont pas maîtrisés par les services) du projet de budget 2003 par rapport aux comptes 2001 et au budget 2002.

Il n'a pas non plus été tenu compte des imputations internes (chapitre 39) dans ce tableau.

Variation des charges de fonctionnement

Département	PB 2003 / B 2002		PB 2003 / C 2001	
	Montant (en millions de francs)	%	Montant (en millions de francs)	%
Autorités	+ 3,2	+ 7,2%	- 3,1	- 6,0%
Finances et Administration générale	+ 5,0	+ 2,6%	+ 7,5	+ 3,6%
Aménagement, constructions et voirie	+ 3,9	+ 2,7%	+ 8,0	+ 4,7%
Affaires culturelles	+ 16,7	+ 8,8%	+ 26,5	+ 15,6%
Sports et sécurité	+ 13,1	+ 12,3%	+ 21,8	+ 21,9%
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 14,5	+ 6,6%	+25,3	+ 12,7%
Totaux	+ 56,4	+ 6,3%	+ 86,1	+ 9,6%

Sur un plan général, on constate une progression des charges prévisionnelles directes de la Ville de Genève de 86,1 mios de francs, soit 9,6% d'augmentation par rapport aux comptes de l'exercice 2001.

En comparaison avec le budget précédent, cette hausse ascende à 56,4 mios (+6,3%).

L'analyse par département démontre que ceux des sports et de la sécurité, des affaires culturelles, et des affaires sociales, écoles et environnement connaissent le plus grand essor de leurs charges.

Les variations observées au sein des départements sont expliquées comme suit :

a) Autorités

Ecart PB - B		Ecart PB - C	
+3,2	+7,2%	-3,1	-6,0 %

(en mios de francs)

Par rapport aux comptes 2001, une forte diminution des charges courantes est prévisible. Comme dans le budget 2002, celle-ci résulte de la suppression des frais de police qui étaient versés au canton en dédommagement des activités de la police cantonale en Ville de Genève. En comparaison avec le budget précédent, une hausse de 3,2 mios est envisagée, les frais de police n'ayant pas non plus été budgétisés en 2002.

L'importance de cette économie par rapport aux comptes 2001 compense les importantes hausses observées sur d'autres chapitres. Il s'agit notamment des charges de personnel (+5,6 mios, engagements au Service des ressources humaines et pour le projet Agenda 21), des biens, services et marchandises (+2,6 mios, groupes 310 et 318) et des subventions et allocations (+0,8 mios, coopération).

b) Département des finances et de l'administration générale

Ecart PB - B		Ecart PB - C	
+5,0	+2,6%	+7,5	+3,6%

(en mios de francs)

L'augmentation des charges dans ce département résulte principalement de l'évolution des chapitre 30,31 et 35.

De nouveaux postes sont attribués à la Gérance immobilière et à la DSI, qui doit renforcer son effectif dans l'optique de l'acquisition du nouvel ERP financier et comptable.

Pour le chapitre « biens, services et marchandises », l'écart constaté est le fait de la hausse du coût des énergies. Les frais de maintenance du nouvel ERP financier et comptable, préalable à l'entrée en production, apparaissent également dans ce chapitre.

Enfin, liée à la hausse de la fiscalité, un accroissement des « dédommagements à des collectivités publiques » (chapitre 35) est budgété.

c) Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Ecart PB - B		Ecart PB - C	
+3,9	+2,6%	+8,0	+4,7%

(en mios de francs)

Les « charges de personnel » du département augmentent de 1,6 mios de francs par rapport au budget 2002 (+6,5 mios (C2001)).

Globalement le chapitre 31 correspond aux charges comptabilisées en 2001. Dans le détail, on relève que les frais de nettoyage (groupe 314) présentent une augmentation de 1.5 mio par rapport au budget 2002 (-1,5 mio (C2001)).

Les prestations en nature comptabilisées comme charges engendrent la majeure partie de l'augmentation de 1.1 mio (+1,2 mio (C2001)) du chapitre 36.

d) Département des affaires culturelles

Ecart PB - B		Ecart PB - C	
+16,6	+8,8%	+26,5	+15,6%

(en mios de francs)

Nous constatons une augmentation des charges de personnel de 2,3 mios (+8,8 mios (C2001)). Cette hausse est imputable aux mécanismes salariaux statutaires; il est à relever que seul un nouveau poste a été créé dans ce département.

L'augmentation constatée sur le chapitre 31 résulte notamment de la prise en compte de la valeur locative du bâtiment occupé par la direction du département, ainsi que de frais de location engendrés par la fête de la musique. Les frais de déménagement de collections du musée d'ethnographie sont également budgétisés.

Une grande partie de l'augmentation de 12,7 mios du chapitre 36 découle de l'imputation dans les comptes des subventions en nature accordées notamment par la mise à dispositions de locaux. Ces charges sont balancées par des revenus supplémentaires correspondants.

e) Département des sports et de la sécurité

Ecart PB - B		Ecart PB - C	
+13,1	+12,3%	+21,8	+21,9%

(en mios de francs)

Le fait majeur concernant l'augmentation des charges dans ce département est la création de 114 postes supplémentaires d'agents municipaux affectés au contrôle des zones bleues (+10,6 mios). Le financement de ces charges sera assuré par des revenus supplémentaires provenant des amendes générées par les activités de ces nouveaux agents.

Le chapitre 31, pour sa part, s'accroît de 1,3 mio (2,5 mios (C2001)).

f) Département des affaires sociales, écoles et environnement

Ecart PB – B		<i>Ecart PB – C</i>	
+14,5	+6,6%	+25,3	+12,7%

(en mios de francs)

Les charges de personnel augmentent de 3,4 mios. La moitié de cette somme est allouée à la création de nouveau postes, l'autre moitié étant due à l'application des mécanismes salariaux.

Le chapitre 31 augmente de 2,6 mios (+3,4 mios (C2001)). Cet accroissement s'explique par les loyers supplémentaires résultant de l'extension prévue des locaux des CASS et de la délégation à la petite enfance.

La majorité de la progression des charges budgétisées dans ce département est due à l'accroissement des subventionnements (+8,0 mios (B2002); +13,8 mios (C2001)). Les domaines principalement concernés sont les délégations à la petite enfance et à la jeunesse, ainsi que la comptabilisation de prestations en nature non enregistrées jusqu'à ce jour.

Analyse des charges par chapitre

La structure des charges qui apparaissent au budget de fonctionnement, sans les imputations internes, évolue globalement comme suit entre les comptes 2001, le budget 2002 et le projet de budget 2001 :

	PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
Charges de fonctionnement directes	837,7	786,9	783,5	+50,8	+6,5%	+54,2	+6,9%
Amortissements	58,6	110,6	117,5	-52,0	-47,0%	-58,9	-50,1%
Totaux	896,3	897,5	901,0	-1,2	-0,1%	-4,7	-0,5%

(en mios de francs)

Le total des charges démontre une stabilité générale, tant en comparaison avec les comptes 2001 qu'avec le budget 2002. Cependant, ce résultat est obtenu uniquement grâce à une notable diminution des amortissements (pas d'amortissements complémentaires au projet de budget 2003). Les charges de fonctionnement directes subissent pour leur part des augmentations significatives de 6,9% (C2001) et 6,5% (B2002) dans le projet de budget.

L'évolution des charges, classées par chapitre, entre les comptes 2001 et le projet de budget 2003, s'explique comme suit :

30. Charges de personnel

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
366,0	343,4	316,3	+22,6	+6,6%	+49,7	+15,7%

(en mios de francs)

Une forte augmentation est prévue sur ce chapitre et résulte de divers facteurs. A noter, au niveau des écarts, que l'influence du blocage des mécanismes salariaux n'est plus perceptible, la reprise de ceux-ci ayant été opérée en 2001.

Cette progression résulte principalement des groupes suivants :

	(B 2002)	(C 2001)
Traitement du personnel	+ 18,6	+ 39,3
Assurances sociales	+ 1,8	+ 2,9
Caisse de pension et de prévoyance	- 1,8	+ 3,6
Assurances maladie et accidents	+ 0,6	+ 2,4
Prestations en nature	+ 0,6	+ 0,6
Autres charges de personnel	+ 0,8	+ 1,1

(en mios de francs)

Le groupe 301, « Traitement du personnel », progresse fortement selon trois axes majeurs.

Tout d'abord, l'indexation des salaires prévue pour l'exercice 2003 (+ 1%). Ensuite, l'application des mécanismes salariaux (annuités ordinaires, extraordinaires et 13^{ème} salaire progressif). Enfin, de nombreux nouveaux postes ont été créés, notamment au sein du département des sports et de la sécurité, où 114 agents municipaux devraient venir renforcer l'effectif des agents de ville.

La création de ces nouveaux postes a des incidences directes sur les autres groupes, lesquels s'accroissent également dans des proportions importantes.

Dernière remarque, la comparaison B2002-PB2003 indique une diminution de 1,8 millions du poste « Caisse de pension et de prévoyance ». Il n'y a en effet plus, en 2003, de rattrapages CAP, ainsi que cela avait été le cas en 2002.

Au chapitre des économies, le Conseil administratif entend continuer à geler l'équivalent de 50% de la masse financière correspondant aux postes vacants. Cette mesure engendre une économie budgétaire de 7,1 millions.

31. Biens, services et marchandises

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
159,6	147,4	146,3	+12,2	+8,2%	+13,3	+9,1%

(en mios de francs)

Avant toute analyse, il convient de rappeler que le projet de budget succède à des exercices difficiles où, parmi divers trains de mesures, le Conseil administratif avait décidé de diminuer les charges imputables à ce chapitre. Il s'en est suivi un certain retard dans le renouvellement, l'entretien et l'achat de divers biens. La progression enregistrée sur les groupes de ce chapitre est ainsi en grande partie liée à ce phénomène de rattrapage des années restrictives que la Ville a connu.

Un détail par groupe de cette évolution par rapport aux comptes 2001 et au budget 2002 est proposé. Tous participent à la hausse, quelque soit la base de comparaison, hormis l'entretien des immeubles par des tiers en comparaison compte à projet de budget.

	(B 2002)	(C 2001)
Fournitures de bureau, imprimés, publicité	+ 1,0	+ 2,2
Mobilier, machines, véhicules, matériel	+ 0,5	+ 0,7
Eau, énergie, combustibles	+ 0,4	+ 2,3
Achats de fournitures et autres marchandises	+ 1,3	+ 0,9
Entretien des immeubles par des tiers	+ 2,1	- 1,5
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	+ 2,4	+ 2,9
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	+ 1,9	+ 1,5
Dédommagements	+ 0,1	+ 0,6
Honoraires et prestations de services	+ 2,4	+ 3,5
Frais divers	+ 0,0	+ 0,3

(en mios de francs)

La hausse importante prévue pour le groupe 315 « Entretien d'objets mobiliers par des tiers » résulte du projet d'achat du nouvel ERP financier et comptable appelé à succéder à Eurozoom. Il s'agit de frais de maintenance pour l'année 2003 à hauteur de 1 mios.

Pour l'entretien des immeubles, le Conseil administratif a souhaité limiter un peu ces charges et a diminué de 2 millions le montant alloué à cette tâche. Globalement, une hausse de 2,1 mios est cependant constatée par rapport au budget 2002, principalement en raison de la hausse des contrats de nettoyage.

Enfin, le choix fait par la Ville du tarif « SIG vitale jaune » engendre un surcoût de 1,1 millions dans le projet de budget 2003.

32. Intérêts passifs

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
71,0	78,4	80,0	-7,4	-9,5%	-9,0	-11,3%

(en mios de francs)

La gestion rigoureuse et dynamique de la dette de la Ville, ainsi qu'un excédent de trésorerie important permettant de procéder au remboursement d'emprunts pour un total de 70 mios en 2003 sans solliciter les marchés financiers, conduisent à budgétiser une diminution notable du service de la dette.

334. Pertes sur débiteurs

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
20,0	18,0	42,9	+2,0	+10,7%	-22,9	-53,4%

(en mios de francs)

Comme lors du budget 2002, la Ville de Genève continue à budgétiser les « pertes sur débiteurs impôts » à hauteur de 3 % des rentrées fiscales prévisionnelles pour les personnes morales et physiques. Les pertes effectives relatives aux centimes additionnels seront comptabilisées sur la rubrique « perte sur débiteurs » alors que le solde sera porté en augmentation de la provision pour débiteurs douteux (rubrique 33404). Cette comptabilisation répond à une directive de l'Etat invitant les communes à provisionner à hauteur de 30% le reliquat de ses débiteurs.

La différence importante constatée en comparaison avec les comptes 2001 s'explique par la comptabilisation, lors de cet exercice, de pertes extraordinaires. Il s'agissait de l'identification, par l'AFC, de créances irrécouvrables que la Ville a provisionnées (+10,9 mios) et de la dévaluation de l'action BCGe au porteur qui a été passée aux comptes pour un montant de 7,1 mios.

34. Contribution à d'autres collectivités

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
14,3	13,1	13,2	+1,2	+9,1%	+1,1	+8,3%

(en mios de francs)

Cette hausse prévisionnelle, représentant la rétrocession des impôts aux communes frontalières, n'appelle pas de remarque particulière. Elle découle principalement de l'accroissement des recettes fiscales.

35. Dédommagements à des collectivités publiques

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
38,3	38,5	48,3	-0,2	-0,7%	-10,0	-20,7%

(en mios de francs)

La forte diminution par rapport aux comptes 2001 s'explique par la décision du Conseil administratif de supprimer, dès le budget 2002, la charge relative aux frais de police que la Ville versait au Canton. Il s'agit d'une économie de 12 mios environ.

Par ailleurs, l'augmentation des revenus des centimes additionnels entraîne de facto une hausse des frais de perception, lesquels se montent à 3% de celle-ci. Cette charge supplémentaire est de 1,4 mios.

Il convient enfin de noter une augmentation de 0,4 mios de francs de la participation de la Ville au groupement intercommunal parascolaire et une diminution des frais de levée des résidus de 1,5 mios.

36. Transferts à des tiers : subventions et allocations

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
168,6	147,9	136,6	+20,6	+13,9%	+32,0	+23,4%

(en mios de francs)

La très forte augmentation de ce chapitre doit être légèrement relativisée à l'examen de la nature de cette hausse. En effet, un certain nombre de prestations en nature ont été comptabilisée (+8,1 mios (B2002)), dans un souci de transparence, et viennent s'ajouter aux nouvelles subventions. La contrepartie de ces prestations en nature se trouve dans les revenus de la Ville de Genève.

Sans ces subventions en nature, la différence est de 11,2 mios par rapport au budget 2002 et de 21,9 mios par rapport aux comptes 2001.

Comme de coutume, la quasi-totalité de la hausse budgétisée sur ce chapitre est le fait du groupe « institutions privées », quelle que soit la base de comparaison. Il s'agit principalement de subventions gérées par la Division art et culture et, dans le domaine social, de montants à disposition de la Délégation à la petite enfance (nouvelles crèches), du Service social et de la Délégation à la jeunesse.

Le détail des subventions prévues est indiqué dans les pages jaunes du projet de budget 2003.

33. Amortissements

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
58,6	110,6	117,5	-52,0	-47,0%	-58,9	-50,1%

(en mios de francs)

La forte diminution prévue des amortissements s'explique par l'absence d'amortissements complémentaires au projet de budget.

En outre, la baisse du montant des amortissements ordinaires résulte des faibles investissements réalisés par la Ville durant les années de crise.

Analyse des revenus par chapitre

Voici l'évolution des revenus apparaissant dans les comptes 2001, au budget 2002, ainsi que dans le projet de budget 2003 :

Revenus nets de fonctionnement

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
947,0	898,1	960,2	+48,9	+5,4%	-13,2	-1,4%

(en mios de francs)

Les revenus nets du projet de budget 2003 sont donc en progression de 50 millions environ par rapport au budget de 2002, mais en diminution de 13 mio par rapport aux comptes de 2001. Cette estimation fait suite aux recommandations de prudence de l'administration cantonale.

Nous avons analysé l'évolution des revenus, classé par chapitre, entre les comptes 2001, le budget 2002 et le projet de budget 2003.

Chapitre 40 : Impôts

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
722,8	697,4	757,4	+25,4	+3,6%	-34,6	-4,6%

(en mios de francs)

Voir l'analyse correspondante au chapitre 1, point 1.1.a.

Chapitre 42 : Revenus des biens

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
136,8	127,8	126,1	+9,0	+7,0%	+10,7	+8,5%

(en mios de francs)

Nous relevons une augmentation de 9 mio pour les revenus des biens. Celle-ci est principalement due à la comptabilisation des subventions en nature. Ainsi le loyer du Grand Théâtre y est comptabilisé pour environ 2.9 mios de francs, les loyers pour les colonies de vacances et pour les crèches augmentent d'environ 2.4 mios de francs. De manière générale, chaque subvention en nature (mise à dispositions de locaux etc....) est comptabilisée comme revenu des biens, et balancée par une charge correspondante comptabilisée comme subvention. De la sorte, l'administration s'efforce de présenter des comptes plus transparents.

De plus, l'excellente trésorerie de la Ville génère quelques 700'000 francs supplémentaires de revenus.

Chapitre 43 : Revenus divers

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
54,6	44,7	44,8	+9,9	+22,0%	+9,8	+21,9%

(en mios de francs)

Une hausse des revenus d'environ 10 mio est budgétée sur les revenus divers. Elle provient de l'augmentation du budget des recettes d'amendes des zones bleues, revenus servant à financer les 114 postes d'agents municipaux.

Chapitre 44 : Parts et contributions

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
3,2	1,7	3,2	+1,5	+86,2%	0.0	0,0%

(en mios de francs)

L'augmentation du montant du chapitre « parts et contributions » budgété est due à la hausse de l'impôt sur les gains immobilier et les remises de commerce dans les comptes 2001. Le montant budgété est donc quasiment équivalent à celui qui figure aux comptes 2001.

Chapitre 45 : Dédommagement de collectivités publiques

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
24,1	23,6	24,8	+0,5	+2,2%	-0,7	-2,8%

(en mios de francs)

Cette hausse est imputable à l'augmentation de la participation des communes aux frais d'interventions du SIS. Elle se retrouve dans le groupe 452 et s'élève à 0,5 mio.

Chapitre 46 : Subventions acquises

PB 2003	B2002	C2001	Ecart PB - B		Ecart PB - C	
5,5	2,9	3,8	+2,5	+88,8%	+1,7	+44,7%

(en mios de francs)

Nous voyons apparaître une nouvelle subvention cantonale pour la petite enfance de 2.5 millions de francs. C'est cette dernière qui explique l'augmentations des revenus de ce chapitre.

Cette nouvelle subvention figurera au futur projet de budget de l'Etat de Genève.

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	977'458'856
sous déduction des imputations internes de.....	81'169'284
soit un total des charges nettes de	<u>896'289'572</u>
 et les revenus à	 1'028'184'474
sous déduction des imputations internes de	81'169'284
soit un total des revenus nets de	<u>947'015'190</u>
 L'excédent de revenus présumé s'élève à 50'725'618 francs.	

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

	Fr.
a) Patrimoine administratif	
dépenses	126'000'000
recettes	0
investissements nets	<u>126'000'000</u>
b) Patrimoine financier	
dépenses	29'000'000
recettes	0
investissements nets	<u>29'000'000</u>
c) Total	
dépenses	155'000'000
recettes	0
investissements nets	<u>155'000'000</u>

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	Fr.	Fr.
a) Patrimoine administratif		
investissements nets		126'000'000
amortissements ordinaires	58'003'052	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ 50'725'618	
autofinancement		108'728'670
insuffisance de financement.....		17'271'330
b) Patrimoine financier		
investissements nets		29'000'000
amortissements (autofinancement)		590'878
insuffisance de financement.....		28'409'122
c) Total		
investissements nets		155'000'000
amortissements ordinaires	58'593'930	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ 50'725'618	
autofinancement		109'319'548
insuffisance de financement.....		45'680'452

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 50'725'618 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2003, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2003 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2003.

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2003 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 45'000'000 francs.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2003, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.